3 1761 07061468 0

DG
798
.6
A632H6

Digitized by Microsoft®

Digitized by Microsoft®

LA VÉRITABLE
QUESTION ROMAINE

RÉPONSE

A M. EDMOND ABOUT

PAR

L'ABBÉ HOROY

Docteur en théologie, en philologie grecque, archéologie et histoire
Membre de plusieurs académies romaines

PARIS
LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES. ÉDITEURS
16, RUE HAUTEFEUILLE

1860

Digitized by Microsoft

Digitized for Microsoft Corporation
by the Internet Archive in 2007.
From University of Toronto.
May be used for non-commercial, personal, research,
or educational purposes, or any fair use.
May not be indexed in a commercial service.

2.
(2503)

LA VÉRITABLE

QUESTION ROMAINE

Paris. — Typographie Gaittet, rue Git-le-Cœur, 7.

LA VÉRITABLE

QUESTION ROMAINE

RÉPONSE

A M. EDMOND ABOUT

PAR

L'ABBÉ HOROY

Docteur en théologie, en philologie grecque, archéologie et histoire
Membre de plusieurs académies romaines

PARIS

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS
16, RUE HAUTEFEUILLE

1860

-204-

LIBRARY
NOV 03 1960
UNIVERSITY OF TORONTO

DG
798
'6
A632H6

PRÉFACE.

La guerre est terminée ; la question italienne n'est pas finie.

Le canon de la France a rendu l'Italie à elle-même; mais la question d'organisation intérieure reste tout entière. Après l'affranchissement de la nationalité italienne, la Péninsule subira une première transformation déjà résolue en principe : elle formera une confédération et obtiendra ainsi l'unité relative, la seule dont elle puisse jouir. Le Congrès de Paris opérera ce changement et, sans doute, déterminera les bases de la nouvelle Confédération qui va s'étendre des Alpes à l'Adriatique et au golfe de Tarente.

Une autre question, celle de la transformation intérieure de plusieurs États italiens, sera l'œuvre des gouvernements ; elle viendra ensuite. Sur ce point, des passions contraires ont contribué singulièrement

à égarer l'opinion publique: la vérité vraie est peu connue, elle risque de ne l'être jamais si l'on écrit des livres tels que celui de M. About, qui n'a su garder aucune mesure et qui n'a pas eu le temps de bien voir les hommes et les choses.

Nous avons essayé de résumer, en ce qui concerne Rome, nos impressions, nos idées, nos jugements, aidé par les jugements, les idées, les études longues et sérieuses de quelques hommes distingués avec lesquels nous avons eu l'honneur d'entretenir des relations qui nous ont laissé de précieux souvenirs.

Nous ne sommes pas revenu de Rome avec une rancune, quelle qu'elle soit; nous n'avons pas à reprocher aux gouvernants le malaise que nous feraient éprouver quelques feuilletons rentrés. Notre devise est et sera : *La vérité pour tous et pour tout.*

Mouy de l'Oise, 1860.

A L'ÉDITEUR

Monsieur,

Après vous avoir envoyé mon manuscrit, j'ai hésité, vous le savez, à en autoriser le tirage.

J'avais lu, en effet, depuis que j'ai écrit, les belles paroles de Mgr d'Orléans :

« Je ne puis m'empêcher d'être vraiment surpris et attristé, en entendant tout ce que d'honnêtes gens, et même de bons chrétiens, se permettent de dire, entre eux et tout haut, sur le Saint-Siége depuis qu'il est malheureux. Je m'étonne, en voyant combien il s'en rencontre qui se laissent aller à ce triste entraînement, et profitent de cette occasion pour exposer avec une confiante assurance leur pensée sur les améliorations possibles dans les Etats pontificaux, dans l'administration civile, financière, politique, dans les bureaux des chancelleries romaines, etc., etc. Pour moi, quand j'aurais eu jamais l'inspiration d'une pensée et d'un conseil, sur quoi que ce soit, à confier à l'oreille de celui qui me nomme son frère dans l'épiscopat de Jésus-Christ, et que je nomme mon père dans la hiérarchie sacrée, j'éprouverais une répugnance instinctive et invincible à rien lui dire de pareil en un tel moment.

« Messieurs, que ce soit là notre ligne de conduite à tous : soyons fidèles à cette grande loi du respect pour la plus sainte et la plus haute autorité qui soit sur la terre. Si nous ne savons, si nous ne pouvons pas combattre pour elle, sachons nous taire et prier... »

Mais il m'a semblé, pourtant, que si j'avais parlé, moi aussi, d'améliorations et de réformes dans ce travail, je l'ai fait sans m'écarter de la grande loi du respect. Il m'a paru que cette brochure écrite pour combattre un livre hostile au Saint-Siége, et capable de répandre et de vulgariser beaucoup d'idées erronées, n'était pas du nombre de celles que l'amour filial envers le souverain Pontife devait réprouver. En un mot, j'ai cru que j'étais ici l'un des tenants de la bonne cause et que si j'avais à dire quelques vérités utiles, le temps présent n'est pas celui dans lequel je dois me taire. Beaucoup d'autres parlent de Rome, sans connaître ce dont ils parlent. Il n'en est pas ainsi pour moi, et parce que le séjour de la ville éternelle m'a laissé les plus doux et les plus précieux souvenirs, je n'ai pu voir sans regret comment à propos de réformes ou d'améliorations à introduire dans l'organisation sociale — quel État européen n'en a pas besoin? — on agitait étourdiment les questions les plus graves et les plus hautes.

J'ai, de nouveau, mûrement réfléchi. Je ne m'oppose plus au tirage et à la mise en vente.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

HOROY.

Canly, près Compiègne (Oise), janvier 1860.

Le tirage de notre brochure était entièrement terminé lorsque le *Moniteur* a publié la lettre suivante de l'Empereur au Souverain Pontife :

« Très Saint-Père,

« La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le « 2 décembre m'a vivement touché, et je répondrai avec « une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

« Une de mes plus vives préoccupations, pendant « comme après la guerre, a été la situation des États de « l'Eglise, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont « engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la « crainte de voir la révolution prendre tous les jours de « plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexo- « rable, et malgré mon dévouement au Saint-Siége, malgré « la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais « échapper à une certaine solidarité avec les effets du mou- « vement national provoqué en Italie par la lutte contre « l'Autriche.

« La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à « Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus pro- « pres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, « et je crois encore que si, dès cette époque, Votre Sainteté « eût consenti à une séparation administrative de ces pro- « vinces, et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles « seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement, « cela n'a pas eu lieu, et je me suis trouvé impuissant à « arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts « n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, « et la démission de Garibaldi a préservé les marches d'An- « cône d'une invasion certaine.

« Aujourd'hui le Congrès va se réunir. Les puissances ne « sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint- « Siége sur les Légations: néanmoins, il est probable « qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour « les soumettre. Car, si cette soumission était obtenue à « l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les « Légations militairement pendant longtemps. Cette occupa- « tion entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande « portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes « puissances: ce serait donc perpétuer un état d'irritation, « de malaise et de crainte.

« Que reste-t-il donc à faire? car enfin cette incertitude « ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux « des difficultés et des dangers que présentaient les di- « verses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, « quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait « le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siége, « ce serait de faire le sacrifice des provinces revoltées. Si « le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces « provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'em- « barras à son gouvernement, et qu'en échange il deman- « dât aux puissances de lui garantir la possession du reste, « je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le « Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pen- « dant de longues années et au Saint-Siége la possession « paisible des Etats de l'Eglise.

« Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas « sur les sentiments qui m'animent; elle comprendra « la difficulté de ma situation; elle interprétera avec bien- « veillance la franchise de mon langage, en se souvenant « de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour « son auguste chef.

» J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée, et je l'ai « cru indispensable avant le Congrès. Mais je prie Votre « Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne « changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours « tenue à son égard.

« En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction aposto- « lique qu'elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince Impérial « et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde « vénération.

« De Votre Sainteté,

« Votre dévot Fils,

« NAPOLÉON.

« Palais des Tuileries, 31 décembre 1859. »

Cette lettre est-elle en désaccord avec ce que nous avions écrit? Nous ne le pensons pas.

Il nous semble que la *pensée* de l'Empereur reste la même, bien que la *politique* impériale paraisse avoir changé.

L'Empereur conseille au Pape « de faire le sacrifice des provinces révoltées, de consentir à l'abandon des Roma- gnes, qui depuis cinquante ans suscitent tant d'embarras à son gouvernement. » Ce conseil est donné au nom de la

tranquillité qu'il importe de rétablir en Europe, et en vue d'assurer « le retour immédiat de l'ordre, » aussi bien que « la paix pendant de longues années, » en même temps que « la possession paisible des Etats de l'Eglise. »

Mais, d'ailleurs, le souverain, qui n'a pu « échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie, » et qui s'est trouvé « impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime, » qui n'a réussi « qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, » en exigeant la démission de Garibaldi, proclame hautement le droit du Saint-Siége.

Une telle lettre donne à la justice d'une cause débattue devant l'Europe entière un éclatant appui.

« Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siége sur les Légations.

Ces paroles, prononcées à la veille du Congrès, appartiennent à l'histoire. Elles auront, quoi qu'il arrive, un retentissement dans la postérité.

Aussi l'Empereur, lorsqu'il prévoit la possibilité d'un sacrifice du droit, éprouve « un regret sincère; il regarde comme pénible la solution qu'il propose et qu'il présente pour éviter les difficultés et les dangers. »

Cette solution ne serait donc pas selon le droit, mais elle serait un sacrifice du droit.

Il reste à savoir si l'Europe, réunie en congrès, sanctionnera ce qui est contre le droit, dans le cas où le *sacrifice* ne serait pas consenti par le Saint-Père.

Si Pie IX ne renonce pas, le droit proclamé hautement à la face du monde sera-t-il méconnu?

Il est probable que les puissances « ne seront pas d'avis de recourir à la violence » pour soumettre les provinces révoltées.

Mais que feront les puissances si Pie IX ne leur demande rien, sinon de reconnaître et de proclamer de quel côté est le droit!

Ce ne sera pas contre lui que la violence sera tournée pour l'obliger à sanctionner le fait accompli.

Et dès lors le fait persisterait sans que le droit ait cessé. Le congrès se verrait empêché de régulariser la situation des Romagnes. Ce pays vivrait, contre le droit et au mépris des traités, d'une vie indépendante, il est vrai, mais toute factice. Le Pape n'aurait besoin ni de troupes ni d'armes.

Il se contenterait d'attendre une réaction qui, assurément, ne serait pas impossible.

Si donc, il existe d'un côté des embarras et des dangers, il n'en existe pas moins de l'autre.

Ce qui n'est pas douteux, c'est le droit.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'Empereur ne recule, comme à Villafranca, devant l'accomplissement de ce qu'il regarde comme juste et bon, que pour éviter des complications dans lesquelles les circonstances présentes lui font voir des impossibilités.

Que la possibilité d'une autre solution soit démontrée, qu'elle soit simplement aperçue, et l'opinion du gouvernement, dans le Congrès, est formulée par avance.

La guerre a été entreprise pour affranchir l'Italie et la rendre à elle-même.

Le Pape, rendu à lui-même, ne peut-il pas, s'il le veut, faire appel aux catholiques? Les catholiques ne peuvent-ils pas lui envoyer leurs offrandes pécuniaires et des soldats? Avec de l'argent et des hommes, le Pontife, délivré de toute pression étrangère et rendu à lui-même, ne viendrait-il pas à bout des Légations? Est-il vrai que si les puissances n'emploient pas la violence pour soumettre les Romagnes, le Pape n'a d'autre parti à prendre que de faire un sacrifice complet du droit?

C'est là ce à quoi il faudrait répondre.

Mais, pour répondre, il est nécessaire de connaître la vraie question romaine, et, nous l'avons dit, on ne l'a que trop défigurée.

Il est temps encore d'examiner et de réfléchir. Mais pourtant le temps presse : l'Europe est inquiète et les consciences catholiques sont alarmées.

LA VÉRITABLE

QUESTION ROMAINE

RÉPONSE

A M. EDMOND ABOUT

M. About est connu. Il a de l'esprit, du style, un talent de conteur qui lui a valu une réputation. Or, M. About a visité Rome et parce que, à son retour de la Grèce, il avait cru n'avoir rien de mieux à faire que d'écrire une satire, vive, légère, mordante, il a pensé de même qu'un voyage de Paris à Rome était une occasion de juger sommairement les hommes et les choses, les institutions et les mœurs. M. About s'était dérangé de chez lui; ce n'était pas pour rien, sans doute. Un séjour fort peu prolongé lui a suffi pour tout

voir, pour tout apprécier. Il le croit du moins.

M. About est l'un de ceux qui n'hésitent pas, qui ne connaissent point les incertitudes, qui n'ont besoin ni de temps ni de longues délibérations. Heureusement pour lui, malheureusement pour les autres, il n'a qu'un médiocre souci de la mesure. Rester en deçà, s'avancer au delà des justes limites : à ses yeux, c'est un médiocre inconvénient. Le lecteur corrigera, s'il le veut, ou s'il le peut, ce qu'il y a d'excessif. A chacun sa besogne. Or, celle de M. About consiste à écrire, parfois « un peu vite, » il l'avoue, et même avec « un air de vivacité et de violence. » Mais, dit-il, « pardonnez-moi certaines vivacités de style que je n'ai pas eu le temps d'effacer, et descendez hardiment jusqu'au fond du livre : vous y trouverez quelque chose. »

Assurément, il y a quelque chose dans ce livre dont voici les premières et les dernières lignes : « L'Église catholique, *que je respecte sincèrement,* « se compose de 139 millions d'individus..... « Le pape et les cardinaux se résigneront-ils « facilement à n'être que les ministres de la reli- « gion? Vont-ils renoncer de bonne grâce à leur

« influence politique? Perdront-ils en un jour « l'habitude d'intervenir dans nos affaires, d'ar- « mer les princes les uns contre les autres, et « d'insurger discrètement les citoyens contre leurs « rois? J'en doute. Mais aussi les princes pourront « user du droit de légitime défense. Ils reliront « l'histoire. Ils verront que les gouvernements forts « sont ceux qui ont tenu la religion sous leur main, « que le sénat de Rome ne laissait pas aux prê- « tres carthaginois le privilége de prêcher en « Italie ; que la reine d'Angleterre et l'empereur « de Russie sont les chefs de la religion angli- « cane et russe, et que la métropole souveraine « des églises de France devrait être légitimement « à Paris. »

M. About ne conseille donc ni plus ni moins qu'un schisme. D'un trait de plume, il sépare la France de l'unité catholique. La France deviendrait, au point de vue religieux, l'égale de la Russie et de l'Angleterre. Nos prêtres ne seraient plus que des popes, c'est-à-dire une sorte de fonctionnaires spirituels sans dignité et sans indépendance, administrant les sacrements au nom de Dieu et du czar, prêchant Dieu et le czar, si ce n'est le czar et Dieu. Ou bien, comme

en Angleterre, la haute instruction du clergé ne le sauverait pas du ridicule et de l'absurde : le parlement, je veux dire le Corps Législatif déciderait de la validité du baptême et réglerait souverainement les questions de liturgie. En vérité, M. About est un homme sérieux ! Il a des vues profondes, et ce serait dommage de ne pas aller *jusqu'au fond* du livre qu'il a publié pour instruire ses contemporains.

M. About, on le voit, respecte l'Église catholique, à sa façon, qui n'est pas celle de tout le monde. Descendons hardiment jusqu'au fond du livre. Il accuse les cardinaux et le pape *d'armer les princes les uns contre les autres et d'insurger discrètement les citoyens contre leurs rois*. Sont-ce là de simples vivacités de style? Le clergé français qui prêche la foi de Rome, c'est-à-dire la foi de J.-C., dont les successeurs de Pierre sont les dépositaires, lui inspire cette réflexion, qui n'est pas une simple boutade, mais une insinuation des plus graves : « Les gouvernements forts sont ceux qui ont tenu la religion sous leur main; le sénat de Rome ne laissait pas aux prêtres carthaginois le privilége de prêcher en Italie. »

M. About sait, d'ailleurs, parler sans figure;

il peut se passer du nom des Carthaginois lorsqu'il veut se faire entendre clairement. C'est lui qui résume ainsi la politique du Saint-Siége dans ses rapports avec la France : « Nous avons be-
« soin de vos soldats et non de vos conseils, at-
« tendu que nous sommes infaillibles. Si vous
« faisiez mine d'en douter, et si vous essayiez
« de nous imposer quelque chose, même notre
« salut, nous nous voilerions la face de nos ailes,
« nous arborerions les palmes du martyre et
« nous deviendrions un objet de pitié pour tous
« les catholiques de l'univers. Or, *nous avons*
« *chez vous* 40,000 *hommes qui ont le droit de*
« *tout dire et que vous payez de votre argent pour*
« *qu'ils parlent en notre faveur. Ils prêcheront à*
« *vos sujets que vous tyrannisez le Saint-Père,*
« *et nous mettrons votre pays en feu, sans avoir*
« *l'air d'y toucher.* »

Ce sont là encore des idées « sagement mûries, » auxquelles « un peu de hâte » aura donné « un air de vivacité et de violence. » Au reste, M. About nous le déclare, il a écrit une œuvre de « bonne foi. » Car, dit-il, « je ne me pique pas d'avoir jugé sans passion les ennemis de l'Italie, mais je n'en ai calomnié aucun. »

« Ce n'est pas du jour au lendemain, dit M. About, qu'on peut changer la face des choses. » Il n'ose espérer ni demander que l'Europe, dès aujourd'hui, applique le grand remède. En conséquence, il conseillerait volontiers de pallier le mal, en réduisant l'étendue des États de l'Eglise et le nombre des sujets du Souverain Pontife. Il affranchirait donc les provinces Adriatiques pour « renfermer le despotisme du Pape entre la Méditerranée et l'Apennin. » Le Pape resterait avec un million de sujets et deux millions d'hectares, le tout « assez inculte. » L'auteur prévoit cependant le cas possible dans lequel « les provinces de la Méditerranée réclameraient l'indépendance à leur tour. » Alors, « au pis aller et en dernière analyse, le Pape conserverait toujours la ville de Rome, ses palais, ses temples, ses cardinaux, ses prélats, ses prêtres, ses moines, ses princes et ses laquais. L'Europe ferait passer des aliments à cette petite colonie. »

Tel est le plan dans toute sa simplicité. Car, il faut s'en tenir présentement aux seules choses qui soient aujourd'hui praticables. Les frais généraux du culte catholique ne devraient pas être

plutôt à la charge des Romains que des Champenois : « une contribution volontaire, fournie par 139 millions d'hommes, y pourvoirait amplement. Si chaque fidèle donnait un sou par an, le chef de l'Eglise aurait quelque chose comme 7 millions à dépenser pour les cierges, l'encens, le salaire des chantres, les gages des sacristains et les réparations de la basilique de Saint-Pierre. »

L'affaire n'est pas autrement compliquée. Chaque fidèle donnera un sou par an ; au pis aller, on laissera Rome au Pape, en lui enlevant tout le reste ; et, parce qu'il y a quelque part des *Carthaginois*, on pourra recourir au schisme, afin que l'Église soit sous la main de l'Etat. Le tout s'accomplirait pour favoriser les idées libérales, et par haine du despotisme.

D'autres ont accusé le clergé français de s'être rallié trop vite et trop complètement au pouvoir actuel. On parlait de servilisme politique, à tort sans doute, car huit millions de suffrages autorisaient suffisamment le clergé à se ranger du côté de l'Empire : le clergé n'était pas tenu de demeurer dans l'isolement pour pleurer, à peu près seul, sur les ruines de la république.

M. About exigerait toutefois mieux encore; il souhaite pour nos évêques et pour nos prêtres le régime de l'anglicanisme, que de nobles intelligences désertent chaque jour, sur la terre même de l'Angleterre, afin de se rattacher à l'unité catholique. Le progrès qu'il réclame, c'est la substitution du pape au curé : le pape français recevrait les ordres du gouvernement transmis par le préfet et signifiés par le garde-champêtre. Combien ce système est libéral et sagement combiné en vue du progrès!

Serait-il donc inutile de discuter les obstacles de droit, de prévoir les obstacles de fait? Les Carthaginois de France ne pourraient-ils pas se conduire aujourd'hui comme ceux à qui l'on présenta, à la fin du siècle dernier, la *Constitution civile du clergé*? Si le prêtre croit à la nécessité de l'unité, parce qu'elle est écrite dans le symbole qu'il récite tous les jours; s'il croit à la nécessité de la juridiction spirituelle du Pape, parce qu'elle est d'institution divine; si les fidèles ont la même croyance que le prêtre sur ces deux points; dirons-nous que l'on doive ou que l'on puisse ne pas tenir compte de ces faits? Et, d'autre part, le droit de la conscience serait-il méconnu ou

subordonné à des considérations politiques? Aurait-on recours à des moyens de contrainte, à l'exil, à la prison? La question romaine ne peut être posée de la sorte, sans que des réclamations s'élèvent aussitôt: il y a ici tout autre chose qu'un certain « air de vivacité. »

M. About écrit : « C'est dans l'État pontifical que j'ai étudié la question romaine. » Il lui a manqué de l'étudier au dehors; il n'a pas jugé les faits d'une manière assez large : il ne les a pas vus.

Et d'ailleurs, le droit des gens, le droit européen, le droit des traités reconnus par toutes les puissances, ne sont-ils donc plus rien? Le Pape est souverain; il est monté au trône en vertu d'une constitution; il règne aussi légitimement que LL. MM. les rois de Naples ou de Piémont. Que penserait-on de ce raisonnement, en dehors du camp des révolutionnaires qui ne tiennent aucun compte du droit ni des traités, s'il était appliqué au roi de Naples? « Je ne suis pas pessimiste. « Il me semble que toutes les questions peuvent « être résolues et toutes les catastrophes évitées. « Je crois même que la guerre n'est pas absolu- « ment indispensable au salut de l'Italie et à la

« sécurité de l'Europe, et qu'on peut éteindre les « incendies sans tirer des coups de canon... « Rien n'est plus juste, plus naturel et plus facile « que d'affranchir les provinces (insulaires et de « terre ferme) et d'enfermer le despotisme (du roi « de Naples). Je vous ai montré que les villes « sont impatientes du joug et dignes de la liber- « té : délivrez-les. Pour faire ce miracle, il ne « faut qu'un trait de plume, et la plume d'aigle « qui a signé le traité de Paris est encore taillée. » Où s'arrêterait l'arbitraire, où s'arrêterait l'abus du droit de la force, si de telles doctrines pouvaient prévaloir dans la politique?

L'auteur de la brochure qui a pour titre : *Faut-il détrôner le Pape?* (1859, Paris, chez Lebigre-Duquesne frères) s'exprime ainsi :

« Nous savons bien que la plupart de ceux qui veulent détrôner Pie IX, comme monarque, aspirent à le détrôner aussi comme Pape.

« Pour ces hommes dégagés de foi, la papauté est inutile, on peut s'en passer...

« Mais en supposant qu'ils se contentent de vouloir la dépossession temporelle du Pape, ils ne se sont pas sans doute rendu compte des dif-

ficultés que l'on rencontrerait dans l'exécution d'un pareil dessein.

« Qui donc se chargerait de chasser le Pape de Rome ?

« Ce n'est pas la France, qui l'a restauré. Ce n'est pas l'Autriche, qui a offert son concours dans le même but. Ce n'est pas l'Espagne, ni Naples, qui ont agi de même. Ce n'est pas le Portugal, ni la Bavière, ni la Belgique, pays catholiques et par conséquent dévoués à la double autorité du Saint-Siége.

« Serait-ce le Piémont, notre allié?

« Le roi Victor-Emmanuel, qui a accepté la dictature provisoire des Etats de l'Italie désertés par leurs souverains, vient de déclarer solennellement que, plein de respect pour le double pouvoir dont est investi le Saint-Père, il refusait le concours que lui offraient les villes qui s'étaient insurgées contre le Saint-Siége.

« Seraient-ce les Etats protestants? La Prusse, l'Angleterre, la Hollande, une partie de l'Allemagne ?

« Assurément non.

« Attendu que ces Etats, quoique protestants, n'entendent pas ensanglanter l'Europe en renouvelant les guerres religieuses ;

« Attendu surtout qu'ils savent que les souverains sont solidaires et ne se reconnaissent pas plus le droit de détrôner le Pape, qu'ils n'accorderaient à n'importe qui le droit de les détrôner eux-mêmes.

« Il ne reste donc, pour détrôner le Pape, que les rédacteurs du *Siècle* et quelques poignées de démagogues, restes de ceux qui ont assassiné le comte Rossi, chassé Pie IX, proclamé la république à Rome, ensanglanté et pillé la ville éternelle, d'où les soldats de la France les ont délogés.

« Il n'y a que ces bons sujets-là !

« Ma foi, c'est peu, c'est bien peu. »

Ce n'est pas assez de cette première difficulté. Il ne suffit pas de demander qui voudrait ou pourrait détrôner le Pape. L'auteur de la même brochure continue :

« Supposons néanmoins que le Pape soit renversé.

« Placera-t-on quelqu'un sur son trône ?

« Qui mettra-t-on à sa place ?

« Ses Etats seront-ils partagés ?

« Autant de questions, autant de difficultés.

« Et puis encore, que fera-t-on du père commun des fidèles?

« Chaque puissance catholique ne revendiquera-t-elle pas l'honneur de donner l'hospitalité au successeur de Saint-Pierre?

« De là des conflits, des querelles, des agitations, des troubles, la guerre peut-être...

« *Renversons le Pape*, cela est bien vite dit...

« Mais les plus mauvaises doctrines sont comme les meilleures, elles rencontrent, dans l'application, de grandes difficultés avec lesquelles ne comptent pas les esprits à petite portée. »

Citons, encore une fois, la même brochure, écrite avec autant de verve que de bon sens :

« Mais, dit-on, il y a entre le spirituel et le temporel une différence qui les rend incompatibles dans les mêmes mains.

« C'est là, par rapport au Pape, une erreur fondamentale...

« Ailleurs, les deux pouvoirs peuvent être distincts, il le faut même sous peine de confusion ; à Rome c'est impossible, sous peine de conflit. »

De plus, « tous les intérêts de l'humanité et de la civilisation protestent contre cette politique, qui commence par frapper la papauté comme

puissance temporelle, afin de la frapper plus tard comme puissance morale...

« Si nos ancêtres ont prié le Pape d'accepter un pouvoir temporel, et si le Pape l'a accepté, c'est que l'expérience leur en avait fait une loi ; c'est qu'il leur était démontré que l'autorité matérielle du Pape donnerait un prestige à son autorité morale, lui serait d'un excellent secours, et le mettrait au-dessus des rivalités et des jalousies des divers Etats de la chrétienté.

« La religion s'est fort bien trouvée de ces sages dispositions. qui ne datent pas d'hier. Pourquoi les changerait-on aujourd'hui, quand elle n'aurait qu'à y perdre ?

« Voilà pour ce qui est du point de vue religieux.

« La nécessité du pouvoir temporel frappe donc, religieusement parlant, par son évidence.

« Au point de vue politique et social, cette nécessité est encore bien plus évidente.

« Car, encore bien même que l'autorité spirituelle du successeur de Saint-Pierre n'ait nul besoin, pour se maintenir, de l'autorité temporelle, il n'en serait pas encore moins évident pourtant que les droits de Pie IX comme chef des Etats romains, ne peuvent être contestés que par des révolutionnaires...

« Le pouvoir du Pape, en tant que monarque, est-il oui ou non légitime?

« Si l'on répond qu'il l'est au même titre que celui des autres souverains, nous demanderons pourquoi et de quel droit on entend le renverser.

« Parce qu'il est faible ? mais c'est la violation de l'équité et de la morale.

« Parce qu'il n'a pas envoyé ses troupes pactiser avec l'armée franco-sarde, donnant par là un grand exemple de patriotisme et se détachant de l'Autriche ?

« Mauvais prétexte.

« Le Pape n'avait pas à intervenir par les armes.

« Pour lui, cela n'eût été ni digne, ni politique, ni chrétien. »

Mais revenons à M. About.

Je ne suis nullement l'adversaire personnel de M. Edmond About. Son livre m'est tombé sous la main dans un moment de loisir. J'ai séjourné à Rome plus longtemps, je pense, que l'auteur de ce livre, et j'y étais encore il y a peu de jours. J'ai voulu, par curiosité, lire un ouvrage dont on m'avait parlé, et auquel l'attrait du fruit défendu a procuré certainement des lecteurs autant et plus que le désir de connaître Rome. J'ai été

surpris d'abord, puis j'ai été blessé dans mes convictions. C'est pourquoi j'ai entrepris d'écrire à mon tour.

J'ai résumé premièrement le système de M. About pour la solution de la question romaine. Que les hommes d'intelligence politique et de bon sens le jugent : je n'ai rien de plus à demander sur ce point.

L'auteur de la brochure : *Le Pape et le Congrès,* brochure qui vient d'avoir un si grand retentissement, s'exprime lui-même ainsi :

« Le pouvoir temporel du Pape est-il nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel ? La doctrine catholique et la raison politique sont ici d'accord pour répondre affirmativement. Au point de vue religieux, il est essentiel que le Pape soit souverain. Au point de vue politique, il est nécessaire que le chef de deux cents millions de catholiques n'appartienne à personne, qu'il ne soit subordonné à aucune puissance, et que la main auguste qui gouverne les âmes, n'étant liée par aucune dépendance, puisse s'élever au-dessus de toutes les passions humaines. Si le Pape n'était pas souverain indépendant, il serait Français,

Autrichien, Espagnol ou Italien, et le titre de sa nationalité lui enlèverait le caractère de son pontificat universel. Le Saint-Siége ne serait plus que l'appui d'un trône à Paris, à Vienne ou à Madrid. Il en fut ainsi à une autre époque, et un successeur du Prince des Apôtres eut le malheur de laisser absorber son autorité dans le *Saint-Empire Germanique*. L'Europe en fut profondément troublée, et ce trouble apporté dans son équilibre moral et politique se prolongea pendant plus de trois siècles... La nécessité du pouvoir temporel du Pape au point de vue du double intérêt de la religion et de l'ordre politique de l'Europe est donc bien démontrée. » (*Le Pape et le Congrès,* Paris, chez Dentu et Firmin Didot.)

Mgr. d'Orléans a raison de dire :

« On ne peut avouer plus explicitement la nécessité impérieuse de ce pouvoir pour la liberté et l'honneur de l'Eglise. » (*La brochure le Pape et le Congrès, lettre à un catholique.* Chez Douniol et Lecoffre.)

Malheureusement, Mgr. d'Orléans a le droit d'ajouter en parlant de l'auteur qu'il combat:

« Il proclame que le pouvoir temporel du Pape est indispensable; mais en même temps il s'ap-

plique à prouver qu'il est impossible. Il exalte volontiers, et plus haut que nous, le caractère divin du Pontife; mais c'est pour s'en faire un argument contre le pouvoir du souverain... »

M. About, sans doute, est capable de raisonner fort juste; mais nous pensons qu'il s'est fourvoyé. Il pourrait bien nous répéter, quoi qu'on ait pu lui répondre déjà : « Descendez hardiment jusqu'au fond du livre. » En homme d'esprit, qui sait apprécier le fort et le faible, il nous dirait au besoin : J'abandonne la solution, car je ne suis pas exclusif, lorsqu'il s'agit des moyens à prendre; je me suis borné à exposer la *Question,* à fournir le résultat des études faites sur ce sujet; je suis historien, si je n'ai l'honneur d'être tout à la fois homme d'État et politique consommé. Je me sens fort et très-fort sur ce terrain : car *j'ai vu.*

Mais, nous aussi, nous avons vu. Nous avons vu, d'abord, dans le Pape autre chose que « le cardinal évêque de Rome, *qu'on désigne aussi sous le nom de vicaire de Jésus-Christ.* » Le Pape est plus qu'un évêque, plus qu'un archevêque ou qu'un patriarche; il est le successeur des apôtres;

il est à nos yeux et dans la réalité le chef spirituel de l'Église; il est le lien de l'unité catholique; il est cette mystérieuse pierre fondamentale sur lequel repose tout l'édifice bâti par Jésus-Christ.

Cependant, nous ne dirons pas, comme M. About, qu'il est « investi d'une autorité sans bornes sur l'esprit de 139 millions de catholiques, » pour ajouter tout aussitôt : « Quand le Souverain Pontife nous déclare que la Vierge Marie naquit exempte de la tache originelle, les 139 millions de catholiques doivent le croire *sur parole.* »

Le Pape a proclamé *doctrine de l'Église et article de foi* l'Immaculée Conception; il n'a point inventé un dogme qui repose *sur sa parole.*

C'est en vain que M. About s'écriera : « J'ai parcouru le pays en tout sens, conversé avec les hommes de toutes les opinions, examiné les choses de tout près et recueilli les renseignements sur place. » Il lui manquait un sens pour voir et juger, le sens catholique.

Au cardinal évêque de Rome, qu'on désigne aussi sous le nom de vicaire de Jésus-Christ, M. About offre une indépendance d'argent, une somme annuelle de sept millions qui suffira pour les cierges, l'encens, le salaire des chantres, les gages des sacristains. Au Pape, au chef de l'Église, tel que nous l'avons contemplé et vénéré, Dieu même a réservé une indépendance plus haute.

Saint Pierre et bon nombre de ses successeurs n'ont point porté la couronne. Mais nous considérons comme un fait providentiel la royauté temporelle des pontifes romains.

N'étant les sujets d'aucun monarque, ils n'ont eu à lutter déjà que trop souvent pour rompre les entraves que le pouvoir civil oppose au pouvoir spirituel.

Ils sont les représentants les plus élevés de l'indépendance de la conscience.

Les patriarches de Constantinople n'ont été, entre les mains des empereurs du Bas-Empire, que les serviles instruments de la politique du jour. L'Eglise russe est à genoux devant le czar. L'Eglise anglicane est asservie. Pie IX, pontife et

roi, ne peut, au contraire, demeurer impunément sous la menace d'une influence trop exclusivement autrichienne, sans que la diplomatie de l'Europe ne commence à prendre l'alarme et que bientôt la France ne tire l'épée hors du fourreau : c'est l'histoire de la dernière guerre.

La guerre qui vient de se terminer et la paix qui l'a suivie, sont directement contraires aux idées de M. About. L'Empereur n'a point essayé de ruiner le pouvoir temporel d'un cardinal-évêque, en le déclarant suranné ; il n'a point pris la plume d'aigle pour lui assurer un bénéfice ecclésiastique d'un revenu annuel de sept millions ; mais il a tenté de consolider l'indépendance du chef de l'Eglise en affranchissant la nationalité italienne, qu'il veut placer sous la *garde paternelle* de Pie IX.

« Déployons la carte de l'Italie, écrit M. l'abbé Miley. Que nous montre-t-elle au premier coup d'œil? Que préalablement à toute discussion sur *l'unité* à donner à ce beau pays, il est nécessaire de répondre à cette question : *Que faut-il faire de la papauté?*

« Ses territoires s'étendant de Terracine à la

Vénétie, occupent le centre de la Péninsule d'une mer à l'autre, et la coupent en deux. A quoi bon donc discuter l'unité italienne, avant de savoir que faire du royaume de saint Pierre, dont l'existence semblerait rendre cette unité physiquement impossible? » (*L'Empereur Napoléon III et la papauté.* 1859, Paris, chez Amyot.)

Au point de vue religieux, ajoute l'abbé Miley, n'est-ce pas à ses papes, princes temporels et souverains, que Rome doit d'avoir été « un centre fécond de toutes les sciences des saints, un flambeau brillant inaccessible aux miasmes impurs du schisme ou de l'hérésie, une source inépuisable d'enseignements sacrés répandus à flots par la bouche de ses savants docteurs, et illustrés, pour ainsi dire, par les brillantes et vivantes couleurs de ses religieux de tous ordres? »

« Le christianisme, dit à son tour M. Schœbell, possède au degré le plus éminent la force d'unité par laquelle il est la religion sociale par excellence. Notre siècle, trop oublieux du passé, quoiqu'il se pique d'être un siècle de science, penche à méconnaître l'admirable vertu d'organisation et de conservation du catholicisme, et il

s'est mis à dénier et à contester à la papauté son droit à la royauté spirituelle... La grandeur de cette perspective, le monde désuni et hostile ramené à l'union et à la paix sous un seul et même maître, un maître qui n'est pas comme les autres, mais dont le joug est doux et le fardeau léger, et qui fera triompher la justice par la mansuétude, cette perspective n'est-elle pas faite pour remplir nos cœurs de satisfaction ineffable? (*Du pouvoir temporel du Pape.* 1859. Paris, Challamel aîné.)

Selon l'auteur de la brochure intitulée : *L'Empereur Napoléon III et l'Italie*, « il y a deux élé-
« ments bien distincts dans la question d'Italie,
« *l'élément révolutionnaire*, qui correspond à des
« théories subversives et à des passions violen-
« tes, également incompatibles avec l'ordre euro-
« péen, les lois de la civilisation, l'intérêt religieux
« et l'indépendance politique de la papauté;
« *l'élément national*, qui a son origine dans l'his-
« toire et les traditions de l'Italie, et qui répond
« à ce qu'il y a de plus impérieux et de plus
« légitime dans les aspirations des peuples de la
« Péninsule et dans les conditions mêmes de la
« durée et de la consolidation des gouverne-

« ments... Or, les nobles qualités et les généreuses « intentions de Pie IX, semblaient le réserver à « un rôle exceptionnel dans l'histoire de la pa- « pauté. Le patriotisme italien s'unit en lui à « toutes les vertus chrétiennes : il était digne de « régénérer l'Italie. Ce fut la première inspira- « tion de son avénement..... L'élément national « représente ce qu'il y a de plus vital en Italie ; « il répond aux espérances communes des peu- « ples et des gouvernements de la Péninsule. « Loin de menacer les trônes, il les rehausse ; il « ouvre devant la papauté un rôle important et « glorieux, qui a séduit un moment le noble « cœur de Pie IX, et qui, en 1847, a même « rapproché dans un sentiment commun de pa- « triotisme le roi de Sardaigne et le roi de « Naples. »

Si la question italienne est une question de nationalité, si l'affranchissement de l'Italie est la consolidation de l'indépendance des papes; si l'armée française, en 1859, reprend la tentative avortée de 1847, qui n'aurait échoué que par suite du mélange de l'élément national; si l'intervention de la France est surtout heureuse en raison de ce que, seule, la France pouvait sépa-

rer dans la question italienne l'élément national de l'élément révolutionnaire, celui-là prend la question romaine à contre-sens qui demande de dépouiller le Pape de ses États et de le réduire à une pension alimentaire payée par quartiers.

M. About, qui a recueilli les renseignements sur place, n'a pas vu dans Pie IX le chef de l'Église, il n'a pas reconnu davantage le souverain dont les États sont placés sous la sauvegarde du droit et des traités. C'est qu'il ne voulait pas voir.

Il est vrai que ses observations lui ont appris quelque chose. « La caste ecclésiastique, si bien unie par les liens d'une hiérarchie savante, dit-il, règne *en pays conquis*. » Cette caste est la pire de toutes les castes, parce qu'elle n'a point d'enfants et qu'elle ne songe point à l'avenir. Ses membres sont « les maîtres du pays. » Le Pape et le cardinal secrétaire d'État sont deux hommes « dont l'un possède et l'autre exerce la dictature sur trois millions de malheureux. » En effet, « défalquez le parti conservateur, c'est-à-dire les hommes qui ont un intérêt dans le gouvernement

et les malheureux qu'il a tout à fait abrutis, il ne reste que des mécontents. »

Il serait mieux d'écrire : je n'ai vu que des mécontents. Mais point. Tous sont mécontents ou doivent l'être, sous peine d'être réputés abrutis. Quelles expressions assez fortes trouverait M. About, si nous lui affirmions avoir rencontré, il y a quelques années, dans la ville d'Avignon, des hommes arriérés, sans doute, qui regrettaient encore le *bon temps* de la domination des papes et le gouvernement paternel des vice-légats. Ils avaient l'honneur d'être Français depuis cinquante ans et ils étaient toujours *abrutis*.

Serait-il vraiment démontré que Pie IX est le roi de trois millions de malheureux ? M. About ne s'est-il pas lui-même contredit ?

Les Italiens sont « robustes et sains ; » ils sont en outre, « les esprits les mieux doués de l'Europe. » Pour ce qui concerne les Romains, « le gouvernement qui vit au milieu d'eux les traite doucement. Il leur demande peu d'impôts ; il leur donne des spectacles et quelquefois du pain. » Ce gouvernement n'a même point de rigueurs pour ses adversaires bien connus : « on permet

aux citoyens de parler à leur aise, pourvu toutefois qu'ils ne gesticulent pas, » c'est-à-dire pourvu qu'ils n'en viennent pas à l'action. Cependant, le gouvernement peut se voir obligé de réprimer; « mais il ne court pas après la vengeance. » Les partisans des réformes lui reprocheront même une indulgence excessive : « On le prie simplement de couper vite et bien quelques mauvaises têtes. Mais ce moyen lui répugne. » Les Juifs eux-mêmes, ces victimes d'un fanatisme transmis par le moyen âge, n'ont pas quitté Rome : « la légèreté des impôts, la modicité des loyers les retenaient, » et aussi, dit M. About, la charité des papes « en temps de famine ou d'inondation. »

Ajoutons encore : « Une notable partie de la plèbe romaine a conservé ses mâles vertus. »

C'est M. About qui écrit tout cela. — Les mécontents ne sont donc pas aussi nombreux qu'il l'assure ; le clergé n'est point dans le pays une caste oppressive ; l'Etat pontifical n'est point une terre conquise.

Pour nous, nous n'appelons pas mécontents tous ceux qui réclament des changements, qui appellent des réformes.

Et d'abord, il est convenu que le cardinal Antonelli est impopulaire. Le premier de tous les changements réclamés serait peut être le changement de ministre.

M. About croit qu'il y aurait unanimité d'opinions à cet égard ; nous voulons bien admettre qu'il y aurait majorité. Serait-ce donc le seul pays du monde où le ministre dirigeant ne réunirait pas toutes les sympathies ?

Le cardinal secrétaire d'Etat paraît doué d'une nature très-énergique ; c'est un homme d'une haute taille, dont les traits sont fortement accentués et la figure un peu osseuse : il semble fait pour le commandement. — Lorsqu'il aura quitté le pouvoir, on admirera que, dans un gouvernement accusé de sénilité et de faiblesse, il ait su apporter une vigueur et une force de caractère qui lui ont permis de tenir tête à tant d'orages. Dès à présent, il s'est maintenu dix ans au pouvoir, au milieu de circonstances bien difficiles.

Mais enfin, les Romains, à certains jours, paraissent en être fatigués ; le fait est vrai. — J'ai demandé plusieurs fois quels actes de son ministère avaient excité contre lui la haine populaire.

On ne m'a jamais répondu que par une phrase : « Il marche contre le sentiment de la population. » Beaucoup de ceux qui applaudiraient à sa chute n'en savent pas davantage, il faut bien l'avouer.

Le commerçant qui voudrait des modifications dans le tarif des douanes s'en prend au cardinal Antonelli et le déclare responsable du prix élevé des denrées qu'il achète. L'ambitieux qui recherchait une place et ne l'obtient pas, l'avocat ou le médecin sans clients, le négociant qui va être mis en faillite ou qui l'est déjà, maudissent Antonelli. Tel autre se croit profond politique et fait étalage de ses sentiment libéraux ; il regarde comme son ennemi personnel le cardinal Antonelli.

Tout récemment, la guerre contre l'Autriche avait excité le sentiment national : le cardinal Antonelli était, plus que jamais, qualifié d'Autrichien. Le cardinal secrétaire d'Etat est la personnification du gouvernement et, dans tous les pays du monde, il sera facile de comprendre pourquoi l'impopularité s'attache de préférence à son nom.

A diverses reprises on a annoncé que le cardinal Antonelli donnait sa démission. Qu'il l'ait

offerte, je le croirai volontiers. Mais pour qu'il la donne, il faut qu'un autre soit disposé à accepter une place qui, après tout, n'est pas dans le moment présent, la plus agréable qui se puisse voir. Le cardinal San Pietro, dit-on, n'est pas hostile à la France, il lui est même favorable et il a l'habitude des affaires. Le cardinal Altieri, ont ajouté quelques-uns, ne manque pas d'intelligence politique et il possède la confiance du Saint-Père.

Nous avons eu l'honneur de rencontrer plusieurs fois son Eminence le cardinal Altieri et d'apprécier, en même temps que son affabilité et sa courtoisie, les hautes qualités qui le distinguent. Nous croyons que d'autres noms encore pourraient être prononcés, si la succession du cardinal Antonelli était définitivement ouverte. Mais nous pensons également que l'impopularité dont nous avons parlé tient beaucoup plus à des circonstances qu'à une personnalité. La question romaine n'est pas une question de renvoi de ministre.

Mais la vraie question romaine pourrait bien être une question de réformes.

C'est là, peut-être, son caractère essentiel.

Accidentellement, elle pourra se lier à une question de personnes; mais elle est liée plus étroitement à la question de nationalité.

Nous sommes, sur ce point, du même avis que l'auteur de la brochure *L'Empereur Napoléon III et l'Italie*, que nous avons cité déjà et que nous citons encore :

« On a rappelé dernièrement un document « d'un grand intérêt, et qui explique la résis- « tance du roi de Naples à l'action diplomatique « combinée de l'alliance anglo-française. Par « l'article 3 de la convention du 29 avril 1815, « les deux gouvernements d'Autriche et des « Deux-Siciles s'étaient engagés à conclure un « traité d'alliance ayant pour but *de consoli- « der l'état de paix et de tranquillité intérieure et « extérieure des Deux-Siciles et de l'Italie en gé- « néral.* Ce traité, conclu au mois de juillet sui- « vant, stipule dans un article secret *que Sa « Majesté le roi des Deux-Siciles n'admettra pas « de changements qui ne pourraient se concilier, « soit avec les institutions monarchiques, soit avec « les principes adoptés par S. M. I. et R. pour « le régime intérieur de ses provinces italiennes.* »

L'auteur écrivait avant la guerre. Il ajoutait : « La domination autrichienne pèse sur la Tos- « cane comme sur Naples. Il y a aussi un traité « qui la consacre. Un traité d'alliance offensive « et défensive entre l'empereur d'Autriche et le « grand-duc de Toscane, livre cette partie de « l'Italie à la main puissante qui s'étend sur « elle au nord comme au centre et au midi. Pour « que cette situation cesse, pour que Florence « redevienne italienne, comme au temps des Mé- « dicis, et pour que ses princes retrouvent leur « popularité, il faut à la Toscane, comme aux « Etats Romains, un gouvernement national et « une armée italienne... La duchesse de Parme, « comme tous les souverains de l'Italie centrale, « est liée par les traités et par la politique; elle « appartient à l'Autriche, et, jusqu'à ce que « l'Italie revive, elle ne saurait se soustraire « à ce joug... A Modène, comme dans tous les « Etats de l'Italie où elle est établie, la domina- « tion autrichienne entretient l'élément révolu- « tionnaire qui ne pourrait être dominé et « anéanti que par l'élément national. »

La question des réformes était liée avec la question de nationalité, avons-nous dit. Celle-ci

est aujourd'hui résolue par la guerre. L'Italie est rendue à elle-même.

Donc il s'agit désormais de celle-là.

Nous l'avons entendu répéter plus d'une fois à Rome : la guerre ne finit rien, elle ne peut rien finir; après la guerre, ce sera le commencement. Mais la guerre, ajoutait-on, n'en était pas moins indispensable, parce que le système autrichien s'imposait de proche en proche à l'Italie et qu'il fallait refouler l'Autriche, moins encore pour reculer ses limites géographiques que pour écarter son influence morale.

La question des réformes reste donc seule et dégagée de celle de l'affranchissement national.

Or, s'il était vrai que les réformes dussent être entreprises par un gouvernement qui n'aurait aucun appui dans le pays, par un gouvernement placé en face de trois millions de mécontents, lorsqu'il compte trois millions de sujets, elles seraient absolument impossibles.

Voilà pourquoi nous refusons d'appeler mécontents ceux mêmes qui désirent des changements et ceux qui demandent des réformes.

Rome est calme. La ville est restée calme et

tranquille durant la guerre. Elle a applaudi, nous le savons, nous en étions témoin, — et même avec enthousiasme, — à nos victoires. Des démonstrations ont eu lieu, nous les avons vues, en nous mêlant à la foule sur la place Colonna, ou la regardant défiler sur le Corso. Mais ces manifestations n'ont pas troublé la tranquillité publique.

Ce qu'était l'Italie avant la guerre, M. E. de Girardin nous le dira :

« J'ai visité l'Italie en 1857, écrit-il ; elle était « fort calme, presque insouciante, certainement « plus calme que ne l'est encore aujourd'hui la « Pologne ; j'ai séjourné à Milan, à Venise, à « Florence, à Rome, à Naples... » (*Conquête et Nationalité*, chez Michel Lévy.)

Rome a fourni des volontaires à la cause de l'indépendance ; la population en était fière et ne parlait des succès remportés par les armées alliées qu'en ces termes : « Les nôtres ont remporté une grande victoire ; nous avons un nouveau succès. » Mais l'enthousiasme n'est point la révolte.

Nous connaissions aussi le bruit qui a couru d'une révolution dans Rome, fixée au 24 juin.

Le drapeau tricolore eût été arboré; on eût acclamé la dictature de Victor-Emmanuel en forçant le gouvernement pontifical d'adhérer au mouvement pour l'indépendance italienne. Peut-être on eût espéré, en cette occurrence, le renvoi du cardinal Antonelli.

Nous avons vu circuler dans les rues, l'arme au bras et la baïonnette au bout du fusil, les patrouilles renforcées de soldats français, dont la présence a suffi pour faire échouer tout projet de ce genre.

Or, ces faits, qui avaient leur explication dans les événements, ne sont pas contraires à l'opinion que nous venons d'énoncer. Quiconque a vu, comme nous, ces foules compactes, au milieu desquelles disparaissaient nos soldats, en quelque sorte perdus dans ce grand nombre d'hommes, avouera que la multitude n'est point composée, ainsi qu'on veut bien le dire, de mécontents, c'est-à-dire de révolutionnaires.

On nous objectera l'histoire de Pérouse, on nous rappellera Bologne. Nous ne jugeons pas qu'il y ait ici rien de concluant. Il s'agissait uniquement de la question de nationalité; le mouvement, une fois commencé, s'arrête diffici-

lement et, de fait, il ne s'est point arrêté dans de justes limites. Mais, encore une fois, l'élément révolutionnaire n'était pas avoué : la bannière levée était celle de l'affranchissement national.

C'est à Rome, on l'assure, que les abus vivent dans toute leur force; l'ombre du Vatican est funeste; le sol lui-même est condamné à la stérilité par le voisinage de Rome. « Sur le versant de la Méditerranée, écrit M. About, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de Rome, et dans tous les sens où peut s'étendre la bénédiction du Pape, le pays plat, qui forme une étendue immense, est à la fois désert, inculte et malsain. »

Eh bien ! c'est dans Rome que nous avons rencontré ces foules animées par l'enthousiasme du sentiment national, mais contenues et gardant le bon ordre, en dépit d'une nature ardente et d'une vivacité méridionale.

Cependant le désir des réformes ne suppose-t-il pas des abus ? Les abus n'engendrent-ils pas le mécontentement? Les mécontents ne sont-ils pas jusqu'à certain point révolutionnaires ? Ces demandes paraissent déduites logiquement l'une

de l'autre, assurément. Mais si nous changeons les mots, pour appeler les réformes des *améliorations*, il n'en sera plus de même.

L'organisation actuelle des Etats romains exige beaucoup de réformes de détail ou, si l'on veut, beaucoup d'améliorations. Ces modifications dans l'état présent des choses deviennent chaque jour plus urgentes, et le malaise du pays serait la conséquence des hésitations qui persisteraient après que la nécessité des réformes a été reconnue : voilà ce qu'il nous semble permis de dire et ce qui exclut toute exagération.

Les uns voient dans la question romaine une question de modification des limites géographiques. Restreignez l'étendue des Etats de l'Eglise, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les autres vont plus loin et demandent absolument la déchéance des Pontifes, l'abolition de leur glorieuse souveraineté. Le Pape est le seul monarque dont on puisse aujourd'hui réclamer la déchéance partielle ou totale, sans quitter, à ce qu'il paraît, les rangs du parti conservateur pour entrer dans celui des révolutionnaires.

L'un des résultats de la guerre de Crimée, disait-on naguère, sera l'admission des sultans dans la grande famille des souverains de l'Europe. Jusqu'ici la Turquie était demeurée un danger pour tous, parce qu'elle était restée isolée, parce que son existence était acceptée ou subie simplement comme un fait. Désormais, il n'en devait plus être ainsi. La politique faisait amende honorable; la diplomatie des nations chrétiennes s'inclinait respectueusement devant le représentant du Prophète et son successeur.

Et cet hommage rendu aux Turcs, à l'époque de leur décadence, serait suivi sitôt de la suppression de la royauté des Pontifes romains, après tant de bienfaits, après tant de siècles de gloire! Cela n'est pas possible.

On a dit : La Romagne est séparée de fait, depuis quelques mois, de l'autorité du Pape. Ainsi, cette séparation a pour elle l'*autorité du fait accompli*.

« Nous connaissons la violence du fait accompli, répond Mgr d'Orléans; mais jusqu'à ce jour, nous n'en connaissions pas l'*autorité*.

« L'autorité, cette grande et sainte chose, qui est fondée sur le droit, sur tous les droits, qui

est le droit même, voilà donc ce que vous en faites! Voilà la violence et les bassesses d'où vous la faites sortir; voilà ce que vous lui donnez pour fondement et pour base aux yeux de l'Europe!

Je comprends qu'après être descendu là, votre esprit ne recule pas devant la phrase qui suit, et que vous osiez adresser à un congrès européen la demande de consacrer de telles énormités, en lui disant que sa tâche sera facile, qu'il « n'aura qu'à *enregistrer un fait accompli.* »

« Ainsi désormais, en Europe, quelques mois à peine suffiront pour qu'une insurrection soudoyée soit un *fait* glorieux, qui se change en *droit*, et sur lequel il n'y aura plus à revenir. L'enregistrement suffira...

« Eh bien! soit, « *un congrès à tout pouvoir*, » mais cela a-t-il jamais voulu dire qu'il ait tous les droits? Est-ce qu'on ne peut pas être tout puissant et commettre des iniquités que flétrira l'histoire?

Vous reconnaissez que l'insurrection des habitants de la Romagne est « *une révolte contre le* « *droit.* » Le fait accompli était donc injuste : Eh bien, un fait injuste, quand on est faible comme le Pape, on peut le subir ; quand on est

omnipotent comme le congrès, *on ne l'enregistre pas.* (*La brochure le Pape et le congrès, lettre à un catholique.* »

En écartant la question de modification des limites géographiques et celle de la complète déchéance du pouvoir temporel des Pontifes romains, Mgr d'Orléans ne rejette pas toutefois la question d'organisation politique nouvelle à l'intérieur des États de l'Église. Il dit :

« Mais le Pape n'a pas donné à ses sujets les libertés nécessaires : voilà pourquoi ils se sont révoltés contre lui.

« A cela, j'ai deux choses très-simples à vous répondre.

« S'il y a des libertés nouvelles, possibles ou opportunes, dans les États du Saint-Père, ce n'est pas plus au nom des faits révolutionnaires qu'au nom des dogmes que se doivent discuter ces graves questions ; c'est comme dans tous les autres Etats, au nom de l'accord, si difficile à faire dans les temps orageux où nous sommes, entre la liberté et l'autorité.

« Comme tous les princes temporels, et plus que les autres, le Pape se doit au bonheur de ses sujets ; il doit leur dispenser, dans une juste pro-

portion, les biens d'une sage liberté, avec ceux d'une régulière et paternelle administration. Et certes, Pie IX n'a pas failli à ce devoir. »

En effet, pourquoi Pie IX refuserait-il à son peuple les libertés qui sont celles des citoyens dans les sociétés modernes, libertés dont M. E. de Girardin traçait le programme ainsi qu'il suit dans une sorte de parallèle, que d'ailleurs nous ne jugerons pas ici, entre les Autrichiens, les Anglais et les Italiens.

« Quand je compare, dit-il, un Anglais qui ne peut être arrêté arbitrairement; qui jouit dans son domicile de la sécurité la plus entière; que rien n'oblige à servir comme soldat; qui a le droit de dire et d'écrire ce qu'il pense sans être inquiété, poursuivi, condamné; qui n'est pas exposé au risque de voir sa fortune tomber sous le séquestre; qui va et vient, part et revient sans passeport; qui est dans tous les actes de sa vie protégé par la loi et jamais opprimé par elle; quand je compare cet Anglais à un Autrichien, qui est persécuté par la loi au lieu d'être protégé par elle; qui est assujéti à toutes les vexations journalières d'une police ombrageuse; qui, du soir au matin, peut voir sa fortune tout entière sé-

questrée par l'Etat; qui n'a le droit de rien écrire sans l'autorisation de la censure; qui est forcé de revêtir l'uniforme militaire; qui court risque d'être arrêté sur un soupçon sans fondement, et jeté dans une prison d'où il ne sait pas quand et comment il sortira, je me rends compte par la liberté dont jouit l'Anglais de la liberté qui manque à l'Autrichien; mais quand je compare le sort du Napolitain au sort du Vénitien, encore une fois je me demande ce que le Vénitien, qui étouffe sous la dépendance étrangère, a à envier au Napolitain qui respire sous l'indépendance nationale. » (*Conquête et nationalité*).

M. E. de Girardin admet probablement que la situation de quelques-uns des pays dans lesquels l'une ou l'autre des libertés dont il parle est restreinte par mesure d'ordre public, ne constitue pas l'Europe en péril. Ainsi que l'écrit Mgr d'Orléans, nous vivons en des temps difficiles où les gouvernants ne sont pas toujours à l'aise pour établir l'accord entre la liberté et l'autorité. Il s'agit du plus ou du moins. A chaque gouvernement sa responsabilité. Mais en quoi le congrès aurait-il donc à intervenir pour assurer aux Romains une plus large part des libertés modernes? Le cœur de Pie IX n'est-il pas un

cœur de père, et ne suffit-il pas des embarras intérieurs et des difficultés au dehors pour expliquer comment le souverain libéral de 1847 n'a pas encore aujourd'hui réalisé, en faveur des Romains, ce qui était, à son avénement, l'objet de ses vœux et de ses désirs?

Ce ne sont pas des libertés pour les citoyens que réclame l'auteur de la brochure : *Le Pape et le Congrès*. Ce n'est pas davantage une organisation politique différente de celle qui existe.

L'écrivain anonyme ne combat point pour le régime parlementaire et ne s'en fait point le champion.

Contre M. About, il maintient la nécessité du pouvoir temporel ; avec M. About et quelques autres, il sollicite la diminution d'étendue de l'Etat pontifical.

Mais ce n'est point au nom des libertés revendiquées pour le citoyen, ce n'est point en demandant une autre organisation de l'Etat, un autre système politique à l'intérieur.

Mettant de côté des formules, que sans doute il juge surannées, — et c'est là l'une des marques secrètes auxquelles on reconnaîtrait à quel parti il appartient, — l'auteur voudrait pour l'I-

talie centrale une plus large participation à la vie des Etats modernes. Il ne rejette l'autorité du Pape ou ne la restreint géographiquement, que dans la mesure nécessaire pour arriver à ce but. Ecoutez-le :

« En effet, un grand Etat implique certaines exigences auxquelles il est impossible que le Pape donne satisfaction. Un grand Etat voudra vivre politiquement, perfectionner ses institutions, participer au mouvement général des idées, bénéficier des transformations du temps, des conquêtes de la science, des progrès de l'esprit humain. Il ne le pourra pas. Ses lois seront enchaînées au dogme. Son activité sera paralysée par la tradition. Son patriotisme sera condamné par sa foi ! Il faudra qu'il se résigne à l'immobilité ou qu'il s'emporte jusqu'à la révolte. Le monde marchera et le laissera en arrière. Alors, il arrivera de deux choses l'une : où tout s'éteindra chez ce peuple, et il ne restera rien en lui des généreuses activités de la vie publique ; ou bien les nobles aspirations de la nationalité déborderont, et il faudra, comme cela s'est vu déjà, que la force matérielle vienne suppléer à l'insuffisance de l'autorité morale. Le pouvoir temporel du Pape, dans

ces conditions, ne pourra se maintenir que s'il est protégé par une occupation militaire autrichienne ou française.

« Extrémité douloureuse ! Car tout pouvoir qui ne vit pas de ses forces nationales et de la confiance publique n'est pas une institution ; ce n'est qu'un expédient... »

Il ne resterait qu'à prouver, — mais on ne l'a point fait, — que les Etats romains gouvernés par les souverains pontifes ne peuvent participer au mouvement général des idées, en ce qu'il a de bon et de salutaire ; bénéficier des transformations du temps, des conquêtes de la science, et le reste.

Pourquoi donc le dogme serait-il un obstacle aux généreuses activités de la vie publique? En quoi l'immobilité de la vérité, lorsqu'elle rassure l'intelligence et la préserve des angoisses du doute et de l'erreur, serait-elle fatale aux progrès de l'esprit humain, aux conquêtes de la science? S'engager en de tels raisonnements, c'est attaquer les nations catholiques en se servant des arguments mille fois réfutés de l'hérésie ; c'est nier le présent et le passé de l'Europe chrétienne ; c'est méconnaître l'histoire tout entière depuis le

jour de l'établissement des sociétés modernes sur les ruines de la société antique.

En cet état de la discussion engagée devant l'opinion du pays, devant l'opinion de l'Europe et du monde, il importe de poser nettement la question, nous voulons dire de la poser en d'autres termes que ne l'a fait M. About. Il importe de l'étudier sérieusement.

Il ne peut être question de supprimer en pleine paix, au nom de l'omnipotence du congrès, l'un des souverains européens, celui-là même dont la souveraineté est fondée sur le double intérêt de la religion et de l'ordre politique, aussi bien que sur les traités et le droit.

Il ne s'agit pas non plus d'une question de limites géographiques. Au point de vue des principes, la question ainsi envisagée serait, pour le moins, ridicule.

La question n'est pas celle des libertés du citoyen, dans le sens indiqué par M. E. de Girardin.

Elle n'est pas celle d'une organisation politique intérieure, destinée à faire prévaloir un régime tel que celui des deux chambres ;

Elle n'est pas une question de possibilité ou

d'impossibilité de participation à la vie des sociétés modernes.

L'activité des sociétés modernes doit-elle avoir pour résultat, ainsi que le veut un publiciste, d'établir la neutralisation des détroits;

Qui engendre la neutralité des mers ;

Qui engendre la réciprocité des échanges;

Qui engendre la liberté de consommation ;

Qui engendre la suppression des douanes ;

Qui engendre le désarmement européen ;

Qui engendre la suppression de l'esclavage militaire ;

Qui engendre l'unité de l'Europe;

Qui engendre l'achèvement de tous les grands travaux pacifiques;

Qui engendre l'accroissement général de la richesse;

Qui engendre la hausse permanente du salaire;

Qui engendre l'extension de l'épargne ;

Qui engendre l'extinction de la misère ;

Qui engendre la régénération physique et morale de l'homme, ce premier devoir de tout gouvernement?

Ces problèmes et d'autres semblables sont-ils ceux sur lesquels doit se porter l'activité des gou-

vernements dans les sociétés modernes? encore une fois, pourquoi la société particulière dirigée par le Souverain Pontife ne pourrait-elle s'en occuper avec les autres et autant que les autres?

La *Véritable Question romaine* est une question de réformes intérieures, ou mieux d'améliorations.

Ces améliorations sont possibles avec le Pape et par le Pape.

Toute complication politique intérieure ou extérieure, toute agitation révolutionnaire en compromet nécessairement le succès.

Les améliorations ne sont possibles et praticables qu'avec lenteur.

Ce ne sont pas les institutions qu'il faut modifier, mais l'esprit public.

La société que dirige le gouvernement du Saint-Père n'est pas demeurée *en arrière*, tandis que le monde continuait sa marche. Mais elle est restée ce qu'elle était, avec ses goûts, ses instincts, ses tendances particulières. Elle l'a fait, non par ignorance, non par dédain, mais par amour d'elle-même. Et ce qu'il faut, c'est de l'inviter doucement, avec sympathie, à marcher dans des voies nouvelles.

Il est nécessaire d'étudier une société, si on veut lui donner des conseils, et de l'aimer si l'on désire lui demander une communauté d'action qu'elle n'a point accordée jusqu'ici ? Mais qui donc étudie sincèrement et sans passion Rome et la société romaine considérée comme nation. Ce ne sont pas les auteurs de romans, les conteurs, les écrivains brillants qui cherchent à faire parade de bel esprit ou simplement d'esprit.

Et ce n'est pas M. About qui a entrepris une telle œuvre.

M. About est magnanime. Il laisse Rome au Pape, si l'on ne peut mieux faire. C'est son dernier mot pour la solution de la question actuellement pendante d'organisation générale du pays.

Il renvoie le cardinal Antonelli : c'est une autre solution pour l'organisation intérieure.

Tout cela est un pis aller qu'il accepte avec répugnance, mais qu'enfin il accepte. Il s'abstient d'enlever à la domination du Pape les *malheureux*, les *mécontents* qui vivent dans Rome, faisant partie des trois millions de *malheureux*, des trois millions de *mécontents* aujourd'hui soumis à la dictature de Pie IX. Au reste, il ne cache pas

son dépit de livrer les Romains à la pire des castes et au pire des monarques, à un monarque qui règne en pays conquis.

Mais cette solution n'est pas une solution aux yeux de M. About, cela est évident.

La bonté paternelle de Pie IX est proverbiale : on ne peut l'approcher sans l'aimer. Nous l'avons vu dans les audiences du Vatican ; nous l'avons rencontré dans les promenades publiques, marchant à pied au milieu de la foule respectueuse.

Pour M. About, il déclare qu'il n'a baisé ni sa main, ni sa mule, et qu'il n'a point sollicité une audience.

Il veut bien reconnaître néanmoins que « la haine des Mazzinistes contre Pie IX est condamnable dans tout ce qu'elle a de personnel. Ils le tueraient inévitablement, dit-il, si nos soldats n'étaient pas là pour le défendre. Ce meurtre serait aussi injuste que celui de Louis XVI, et non moins inutile. »

A cela près qu'il condamne la haine farouche des Mazzinistes contre Pie IX, M. About, qui a dédaigné de voir le Pape avant d'écrire son livre,

avant d'écrire le chapitre particulier qu'il consacre à Pie IX, n'en est pas moins d'avis que le Souverain Pontife est le pire des souverains. Car, dit-il, l'autorité à laquelle sont soumis les Romains, « sans l'avoir demandée ni acceptée, est la plus foncièrement absolue qui ait jamais été définie par Aristote. »

Puisqu'on nous parle de pays conquis et de caste, nous examinerons si de telles expressions sont justes, lorsqu'il s'agit de Rome.

A Constantinople, règne véritablement un souverain qui appartient à la race conquérante. Il n'est pas Grec et règne sur les Grecs. Il a son peuple à lui, qu'il a introduit parmi les vaincus pour en être les dominateurs. Les Turcs n'ont pas le même sang que les Grecs ; ils diffèrent de langage, de coutumes, de religion. Trouverait-on dans Rome une analogie de situation ?

Le pape est Italien de nom et de fait. Les prêtres, les prélats qui l'entourent, sont Italiens ; ils ont une famille qui les a aidés à entrer dans les rangs du clergé et à laquelle ils ne sont pas demeurés étrangers depuis ce temps. Ils sont sortis du milieu de la nation et se recrutent dans la

nation, sans cesser d'en faire partie. S'il y a parmi eux quelques étrangers qui occupent des postes élevés, parce que Rome est la capitale de tout le monde chrétien, ces étrangers sont toujours en petit nombre, comparativement aux nationaux. Ils sont assez nombreux pour que l'esprit de nationalité n'ait rien d'étroit, rien de trop exclusif; ils ne le sont pas tellement qu'ils puissent dominer l'élément national ou le modifier profondément. D'où il suit qu'il n'y a rien à Rome qui ressemble à une caste, maîtresse d'un pays conquis et choisissant, parmi ses membres, un souverain non demandé, non accepté par le pays.

M. About n'a voulu voir à Rome autre chose que le prêtre et dans la présence du prêtre la cause de tous les abus.

Il s'est occupé du rôle des prêtres, des prélats, des cardinaux, du Pape. Nous voulons dire qu'il s'en est occupé à sa manière, qu'il a recueilli ses renseignements avec des idées préconçues, avec un jugement arrêté à l'avance. Dès le premier jour son siége était fait. Il a recueilli légèrement, et de toutes mains, les historiettes, les anecdotes qu'il raconte si bien.

Il a écrit, par exemple, pour blâmer l'indulgence excessive de la justice pénale, après avoir blâmé ses rigueurs :

« Je ne parle pas de ses bontés, vous ririez « trop. Le duc Sforza Cesarini assassine à bout « portant un de ses domestiques qui lui parlait « sans assez de respect. Le Pape le condamne à « un mois de retraite dans un couvent pour « l'exemple. » Voilà comment on affirme.

Le duc a réclamé. M. About a répondu par une lettre que les journaux ont publiée. « Je ne « crois pas, dit-il, que beaucoup d'erreurs se « soient glissées dans mon livre sur la question « romaine. Toutefois, il en est une qui vous « concerne et que je désirerais pouvoir effacer. « Sur *l'assertion de quelques personnes*, j'ai « avancé que dans un mouvement de colère vous « aviez tué un de vos gens. Je sais aujourd'hui, « *de source certaine et après avoir lu un extrait « du jugement*, que ce prétendu assassinat fut un « accident pur et simple, et non le fait d'un cœur « dénaturé et féroce. L'INEXACTITUDE où je me suis « laissé entraîner est d'autant plus fâcheuse qu'elle « jette une couleur odieuse sur un des chefs du « parti libéral..... »

Les faits sont, au reste, peu nombreux dans le travail de M. About; ils sont remplacés par des appréciations écrites dans ce style leste et vif que l'on connaît comme étant celui de l'auteur. On ne sait, bien souvent, si ces appréciations sont écrites pour enregistrer le bon mot, le mot à effet, ou si celui-ci, au contraire, était aussi imprévu qu'il est parfois inattendu.

M. About ayant résolu d'écrire sur la question romaine devait, ce semble, commencer par étudier la société romaine. Il s'en est bien gardé. C'est trop long. On écrirait dix romans pendant le temps qu'exige un ouvrage sérieux contenant une pareille étude.

La question romaine est une question de réformes. Qui doit les accomplir? Quels obstacles s'y opposent? Comment pourrait-on surmonter ces obstacles? Quels intérêts répugnent à une pareille tentative? Ou, peut-être même, quels motifs, fondés sur la sagesse politique, ont pu en retarder l'essai? Voilà ce qu'il fallait éclaircir, en peu de mots, si l'on veut, mais en indiquant suffisamment les véritables éléments de la question. Nous essayerons de montrer quelle voie devait

être suivie. Nous le faisons à nos risques et périls.

L'Etat romain est constitué sur des bases qui ne sont point celles des autres Etats. Le chef de l'Eglise catholique y réside : Rome est le centre nécessaire de l'unité. Saint Pierre a établi son siége dans cette ville et l'a établi pour demeurer jusqu'à la fin des siècles. L'évêque de Rome est de droit, comme successeur de Pierre, celui à qui appartient la plénitude de la juridiction spirituelle. Or si, depuis des siècles, le pontife est devenu roi, il n'a pas cessé néanmoins d'être pontife.

En d'autres Etats, les concordats ont pu créer une alliance intime entre les souverains temporels et l'Eglise. A Rome, les traités d'alliance sont inutiles : l'alliance des deux pouvoirs existe de fait et de droit.

Condamner d'une manière absolue, dans Rome, l'alliance du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, ce ne serait autre chose que rejeter, sans autre examen, le principe de tous les concordats. Ce serait taxer d'absurdité la conduite de tous les gouvernements catholiques sans exception.

M. About demande si le Pape et les cardinaux se résigneront facilement à n'être que les ministres de la religion, si le Pape voudra devenir « simplement le chef de l'Eglise, renfermant son action à l'intérieur des temples. » C'est demander si le culte catholique doit avoir, dans les Etats catholiques, une existence légalement reconnue, si les intérêts catholiques sont les seuls dont la société civile n'aura point de souci, les seuls qu'elle ne protégera pas. Car, on ne peut proposer aux catholiques, comme le voudrait M. About, de réunir le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel entre les mains de chaque souverain, sous le fallacieux prétexte de les séparer là où ils se trouvent joints l'un à l'autre, mais seulement pour un territoire restreint placé dans des conditions exceptionnelles.

L'existence simultanée du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans les mêmes mains n'a rien d'incompatible. Elle n'est que l'alliance au degré le plus intime ; elle n'est point la confusion des deux choses. Ce n'est pas là un principe qu'il faille rejeter absolument et au plus tôt, quoi qu'en dise M. About, dont voici les paroles: « Je ne « vous ai pas laissé ignorer que les maux qui ac-

« cablent trois millions d'hommes ne doivent être « attribués ni à la faiblesse du souverain, ni même « à la perversité du ministre, mais qu'ils sont la « déduction logique et nécessaire d'un principe. « L'Europe n'a que faire de réclamer contre les « conséquences ; c'est le principe qu'il faut ad- « mettre ou rejeter. Si vous approuvez la souve- « raineté temporelle du pape, vous devez louer « tout, même la conduite du cardinal Antonelli. « Si les *indignités* du gouvernement pontifical vous « révoltent, c'est contre la monarchie ecclésiasti- « que qu'il faut vous insurger... Faut-il que nos « diplomates recommencent en 1859 le métier « de dupes? Un ingénieur français a démontré « que les digues élevées le long des fleuves coû- « tent cher, profitent peu, et sont toujours à re- « faire ; tandis qu'un simple barrage à la source « prévient les plus terribles inondations. A la « source, messieurs les diplomates! Remontez, « s'il vous plaît, jusqu'au pouvoir temporel des « papes. »

Cependant, l'union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel a pour conséquence inévitable d'imposer au souverain les idées du pontife. En d'autres termes, Pie IX et Charles-Albert, un

Pape et un roi patriotes, ont pu s'unir pour la même cause, celle de l'indépendance italienne et des réformes au dedans, tandis que le même Pie IX aurait, plus tard, redouté l'influence du Piémont sous Victor-Emmanuel; du Piémont, dont la situation religieuse est, depuis plusieurs années, l'objet des réclamations instantes et des gémissements du chef de l'Eglise.

D'ailleurs, le Piémont était considéré comme l'allié de la révolution.

En qualité de souverain, Pie IX ne peut aimer la révolution. En qualité de chef de l'Église, il retarderait avec raison, ce nous semble, d'autoriser certaines réformes, s'il croit que, sous la politique, se cache une hostilité plus ou moins avouée contre le clergé, contre les idées qu'il représente, ou mieux encore, contre les doctrines dont il est le gardien, contre la foi dont il est le dépositaire.

L'idée de réformes est-elle ou paraît-elle une idée piémontaise? Le *roi* de Rome et le *pontife* devront se mettre en garde. Mais il n'en serait plus de même si, favorisant la politique générale du Piémont, elle est ou paraît être surtout une

importation française, un don de la France, ennemie de la révolution et fille aînée de l'Église; si le Piémont lui-même, rallié à la politique de la France, satisfait par un agrandissement de territoire, repousse la révolution et désire de bons rapports avec le Pape au point de vue religieux.

Le Pape-souverain n'est pas chose qu'il faille supprimer, et le Pape-souverain entrera dans la voie des réformes lorsqu'il n'aura plus à redouter les fâcheuses interprétations et le *tour de main* révolutionnaire. Respectons l'institution de la souveraineté temporelle, respectée par les conventions de Villafranca. N'accusons pas la papauté d'impuissance ou de mauvais vouloir. Mais espérons que l'intervention de la France impériale dégagera de l'idée révolutionnaire l'idée des réformes intérieures, de même qu'elle a pu séparer de la révolution l'affranchissement national et l'indépendance italienne.

C'est donc avec le Pape, et par le Pape, que doivent s'accomplir les réformes. Mais quelles sont ces réformes? M. About répond : Si vous ne rejetez pas le principe de la papauté unie au

pouvoir temporel, il n'y a plus de réformes, et tout est bien dans le meilleur des mondes ici-bas. M. About ne connaît pas la juste mesure; il court tout d'abord à l'extrême et ne sait point se modérer. C'est son tort et c'est, en même temps, une faute de tactique.

Les réformes durables ne sont pas celles qu'on improvise. Nous ne pensons pas, quant à nous, que, du jour au lendemain, un *motu proprio* puisse les réaliser. Le temps est ici nécessaire.

Rome possède un patriciat qui compte de grands noms. « La noblesse romaine, écrit M. About, « est entourée d'un certain prestige. Trente et un « princes ou ducs, un grand nombre de marquis, « de comtes, de barons et de chevaliers; une « multitude de familles nobles sans titre, parmi « lesquelles Benoît XIV en inscrivit soixante au « Capitole; une vaste étendue de domaines sei- « gneuriaux; un millier de palais; une centaine « de galeries petites et grandes; un revenu pas- « sable; une incroyable prodigalité de chevaux, « de carrosses, de livrées et d'armoiries; quelques « fêtes royales tous les hivers; un restant de « priviléges féodaux et les respects du petit peuple:

« tels sont les traits les plus saillants qui distin-
« guent la noblesse romaine. »

M. About ajoute ce correctif : « L'ignorance, l'oisiveté, la vanité, la servilité et surtout la nullité, voilà les défauts mignons qui la placent au-dessous de toutes les aristocraties de l'Europe. »

Avec de tels défauts mignons, il y aurait beaucoup à réformer de ce côté et, parce qu'il est bon de commencer par ceux qui sont placés au premier rang, nous eussions aimé qu'on voulût bien être plus explicite.

Nous ne reprocherons pas à la noblesse romaine sa vanité. Si elle n'était pas fière de porter des noms illustres; si elle renonçait à ses fêtes splendides, à ses livrées, à ses carrosses, à ses palais, elle cesserait en quelque sorte d'exister, elle se confondrait avec la bourgeoisie.

Ailleurs, peut-être, les ducs, les marquis, les comtes sont devenus trop bourgeois; à Rome, la grande noblesse a conservé la splendeur et l'éclat du passé. Est-ce donc véritablement un mal ?

Cette noblesse a *les respects du petit peuple*. Disons mieux, elle a les respects de tous, malgré sa *nullité*, son *oisiveté* et son *ignorance*.

L'oisiveté des grandes familles romaines toutefois n'est pas un bien. Elle est l'un des côtés, mais non le meilleur, de cette vie princière qui s'écoule dans le calme et, peut-être, la monotonie, au fond des palais silencieux et presque déserts.

Dans l'ancienne Rome, la foule des clients qui venaient, chaque matin, saluer le patron apportait, jusque dans sa demeure, quelque chose de l'agitation et de la vie du forum. Le patricien romain des temps modernes n'a plus de clients qui réclament son appui; il ne garde plus auprès de lui qu'un personnel assez restreint de serviteurs dont le petit nombre ne suffit pas à peupler tel palais que nous pourrions citer et qui semble à peine renfermer des habitants.

L'*oisiveté* des nobles n'est autre chose que l'absence de toute participation aux affaires publiques. Elle n'est pas systématique assurément, et surtout elle ne procède pas d'un sentiment d'opposition au gouvernement.

En France, il s'est rencontré des temps dans lesquels les sympathies pour un régime déchu se sont manifestées de cette sorte. On essayait de faire le vide autour du pouvoir. A Rome, il n'en est point ainsi.

Mais, en France, cette oisiveté volontaire de quelques familles était à peine remarquée, parce que les citoyens actifs ne manquaient à l'Etat pour aucun emploi, pour aucune fonction; elle était préjudiciable seulement à quelques jeunes gens dont la vie inutile s'écoulait dans l'ennui des salons, au milieu des conversations des douairières. A Rome, il s'agit de toute une classe qui dispose d'une grande richesse territoriale, qui pourrait former un corps puissant et capable d'exercer une très-grande influence, mais qui ne sait pas sortir de l'isolement dans lequel elle vit, pour revendiquer un rôle plus actif. Tel est le caractère de l'oisiveté dont parle M. About et la cause de cette *nullité* dont il se plaint, nullité qui n'est point absolue, mais relative.

Il en est de même pour le reproche d'*ignorance.* La grande noblesse romaine a le goût des arts ; elle est fière des galeries qu'elle possède. Mais elle ignore la pratique des affaires ; elle est dépourvue d'expérience politique,— nous ne disons pas d'aptitude Elle n'a pas eu besoin d'étudier les éléments de la richesse nationale, de savoir quels sont les produits du sol, les relations du commerce, les diverses combinaisons du tarif des

douanes, l'importance de la marine, le mouvement des ports de Civita ou d'Ancône. Elle ne sent pas davantage la nécessité des travaux de cabinet qui augmentent les connaissances acquises et fortifient l'esprit; elle n'a pas besoin, par exemple, de lire et de méditer les ouvrages des publicistes étrangers, des grands écrivains, des penseurs profonds, puisqu'elle ne verra pas sortir de son sein des orateurs puissants, toujours prêts à traiter les questions les plus hautes, toujours disposés à discuter les plus graves intérêts de la société; des hommes d'Etat riches d'une expérience à laquelle rien n'échappe dans le mouvement contemporain.

La grande noblesse romaine répand autour d'elle de nombreux bienfaits. Elle est chrétienne et catholique, c'en est assez. Mais elle n'est pas de son temps, si elle abdique la direction de la société.

M. About blâme la noblesse, afin d'avoir l'occasion de formuler à ce propos une nouvelle accusation contre le Pape et contre les prêtres. Nous ne blâmerons pas la noblesse; nous nous contenterons de dire qu'elle a fourni, à ceux qui ne l'ont pas comprise, une raison suffisante de la

taxer d'ignorance, d'oisiveté, de nullité. — C'est de ce côté que, tout d'abord, nous appellerions les réformes. Il est urgent d'aviser. « Les nobles ont des devoirs à remplir envers leurs ancêtres et leurs descendants, » et ce ne serait pas assez pour eux de ne pas quitter « le sentier d'honneur et de vertu hors duquel ils ne sauraient faire un pas sans déchoir. »

Il est indispensable, aujourd'hui, que la noblesse s'occupe des chemins de fer, des routes, des travaux publics, des finances, et qu'elle consente, d'autre part, à reprendre l'épée, fallût-il, pour apprendre à la porter dignement, passer quelques années au service d'une puissance étrangère. La transformation ne sera pas rapide, sans doute. Cependant, au bout de peu de temps, Rome posséderait une aristocratie éclairée, influente, énergique, à laquelle on ne contesterait plus, pour ainsi dire, le droit de vivre. Les nobles auraient reconquis leur place naturelle et légitime, celle qu'ils ne peuvent abandonner sans détriment pour la nation tout entière.

Certes, nous ne voulons pas exclure la noblesse des rangs du clergé. Le clergé, lui aussi, est placé à la tête de la société, et il ne peut posséder

ni trop de lumières, ni trop d'énergie pour le bien.

Dans l'état actuel de la société romaine, les jeunes gens de grande famille qui sont intelligents, actifs, qui se sentent capables d'agir et ne veulent pas s'endormir dans un repos insoucieux, ont bientôt choisi leur carrière. Je ne voudrais pas jurer que cette noblesse laïque accusée d'oisiveté, de nullité, d'ignorance, ne se compose pas, pour une notable partie, de ce que nous appelons en France les *fruits secs*. Là ou le chef de l'Etat est le Pape, ce n'est pas le képi qui séduit les imaginations ardentes, et, parce que dans Rome la foi catholique demeure toujours vive au fond des cœurs, le clergé recrutera toujours aussi, jusque dans les classes les plus élevées, des jeunes gens pleins d'avenir dont M. About eût proclamé le mérite s'il les eût rencontrés dans le monde, qu'il fustige s'il les aperçoit revêtus du costume ecclésiastique.

« Le prélat est quelquefois, écrit-il, un cadet de « grande famille. Sa maison est de celles qui ont « droit au chapeau. Il le sait. Le jour où il met « ses bas violets, il peut commander d'avance

« ses bas rouges. En attendant, il fait son stage,
» prend du bon temps et jette ses gourmes. Les
« cardinaux ferment les yeux sur sa conduite,
« pourvu qu'il professe des idées saines. Fais
« tout ce que tu voudras, enfant de prince, mais
« que ton cœur soit clérical! »

Il ajoute : « La vocation ecclésiastique n'est
« pas de rigueur, mais on n'arrive à rien sans
« un bon fonds d'idées rétrogrades. On prend
« femme le jour où l'on désespère de parvenir.
« Un ambitieux découragé se tue à Paris; à
« Rome il se marie. »

Le prélat peut, en effet, n'être pas prêtre; il n'est pas nécessaire qu'il soit engagé dans les ordres pour porter ce titre, qui est d'ailleurs honorifique, et ne confère guère d'autre droit que celui de porter des bas violets.

Les prélats ne sont pas les seuls faisant leur stage pour les tribunaux, pour l'administration. Bon nombre d'abbés, — s'il nous est permis de nous servir de cette expression qui est toute française, dans ce sens, — portant le costume de ville des ecclésiastiques (et non la soutane) peuplent les surnumérariats et les bureaux.

Les prêtres abondent moins dans Rome que ne le pensent quelques étrangers. Pour les employés non prêtres, s'ils font partie de cette forte hiérarchie si habilement organisée que voudrait renverser M. About, c'est presque uniquement une affaire d'uniforme.

Supprimez l'habit de ville pour les ecclésiastiques, et par conséquent supprimez ce même habit pour tous les employés non prêtres. Obligez les prêtres à porter la soutane. Laissez, comme par le passé, à l'employé qui désespère de parvenir, la ressource de se marier, et, s'il le veut, de conserver son emploi, sans lui interdire, même en ce cas, l'espérance d'un avancement. Alors, vous vous trouverez en présence, non pas d'une multitude d'ecclésiastiques qui occupent tous les postes dans les diverses administrations, mais d'un personnel d'employés un peu trop considérable, dans lequel chacun songe à se faire jour comme il peut, chacun se remue et s'agite. La réforme, sur ce point, n'est peut-être pas plus difficile que cela.

Que la noblesse, grande et petite, s'occupe des affaires d'intérêt général, qu'elle apprenne à les discuter, qu'elle acquière l'expérience et les lu-

mières nécessaires pour ce nouveau rôle, qu'elle reprenne l'épée, qu'elle achève son instruction pour devenir apte à siéger dans les conseils de la commune et dans ceux de la province.

Que, de son côté, le clergé ne soit pas exclu des hautes fonctions; que les grandes familles ne soient pas bannies des rangs du clergé.

Que, d'ailleurs, on distingue le simple employé du prêtre; que le premier sache qu'il a une carrière ouverte devant lui, toujours distincte et toujours assurée. — Voilà assurément un programme fort simple et très-réalisable. Ce sont là des réformes que l'on peut essayer, si déjà même elles ne sont en voie de s'accomplir.

« Tous les ministres, dit M. About, tous les « préfets, tous les ambassadeurs, tous les dignitaires de la cour et tous les magistrats des tribunaux supérieurs sont des ecclésiastiques. « *L'auditeur sanctissime*, le secrétaire des *Brevi* « et des *Memoriali*, les présidents et vice-présidents du conseil d'Etat et de la consulte des « finances, le directeur général de la police, le « directeur de la santé publique et des prisons, « le directeur des archives, le procureur général « du fisc, le président et le secrétaire du cadastre, le président de la commission d'agriculture

« sont tous ecclésiastiques. L'instruction publi-
« que est aux mains des ecclésiastiques, sous la
« haute surveillance de treize cardinaux. Tous
« les établissements de bienfaisance, tous les
« biens des pauvres sont le patrimoine de direc-
« teurs ecclésiastiques. Les congrégations de car-
« dinaux jugent des procès à leurs moments
« perdus, et les évêques du royaume sont autant
« de tribunaux vivants. Pourquoi dissimuler à
« l'Europe un ordre de choses si naturel? Il faut
« qu'elle sache ce qu'elle a fait en rétablissant
« un prêtre sur le trône. Tous les emplois qui
« donnent pouvoir ou profit appartiennent d'a-
« bord au Pape, puis au secrétaire d'Etat, ensuite
« aux cardinaux, enfin aux prélats. Chacun tire
« à soi dans l'ordre hiérarchique, et lorsque les
« parts sont faites, on jette à la nation les miet-
« tes du pouvoir, les places dont aucun ecclésias-
« tique n'a voulu, 14,576 emplois de toute
« sorte, et particulièrement ceux de gardes-
« champêtres... La nation laïque et mariée et
« qui a des enfants, n'est et ne sera jamais
« rien. »

Un chiffre de quatorze mille cinq cent soixante-seize emplois de toute sorte est cependant quelque chose, et il n'est pas possible qu'en outre des

places de gardes-champêtres il n'en comprenne beaucoup d'autres de quelque importance. Si, toutefois, les emplois supérieurs sont accordés aux ecclésiastiques, nous voudrions qu'on nous dît s'ils ne doivent pas cette préférence, dans l'état actuel de la société romaine, à une expérience plus grande des affaires, à une éducation administrative antérieure, au défaut de participation de la classe noble dans ces mêmes affaires publiques qui réclament des connaissances spéciales, et surtout la connaissance des précédents. Une administration sans traditions n'est pas possible. Or, qui donc a, présentement, la science des traditions ?

Mais, nous l'avons dit, la réforme est démontrée possible, parce qu'elle est commencée, parce qu'elle existe. Nous pourrions reprendre la liste donnée par M. About, en la commentant. M. About apprend à l'Europe que l'*auditeur sanctissime* n'est point un laïque, que le secrétaire des brefs n'est point laïque, que le secrétaire des *Memoriali* n'est point laïque. Hélas ! il en a encore oublié. Le secrétaire des lettres latines, le docte, le savant monsignor Fioramonti n'est point laïque.

Un oubli plus grave est celui-ci : M. About n'a point dit en quoi consistent ces charges. Dans les secrétaireries dont il est ici parlé, on rédige les brefs et les lettres pontificales ; et quant à l'*Uditore del Papa*, c'est à lui qu'il faut recourir pour la dispense de certaines formalités prescrites par la loi, en ce qui concerne l'aliénation des biens appartenant aux femmes, pour l'émancipation des mineurs, pour l'interdiction et pour la nomination d'un tuteur qui administre les biens de la personne interdite. La sécularisation serait-elle donc ici d'une importance majeure? M. About n'a-t-il point cherché uniquement le bruit et le fracas, lorsqu'il écrivait cette énumération ?

Les présidents et les vice-présidents du conseil d'Etat et de la consulte des finances ne sont point laïques. C'est vrai. Mais voici quels étaient, au commencement de cette année, pour le conseil d'Etat, les conseillers ordinaires : Monsignor Francesco Vici ; Monsignor Annibale Capalti ; MM. le professeur Villani, avocat ; Ottavio Scaramucci, avocat ; le comte Gaetano Zucchini ; l'avocat Pietro Pagani ; le marquis Giuseppe Fonti ; le chevalier Filippo Massani, avocat ; le comte Filippo Folicaldi ; le chevalier de Dominicis-Tosti, avocat. —

Nous le demandons à quiconque est de bonne foi, la composition du conseil d'Etat est-elle trop peu laïque?

Pour la consulte d'Etat des finances, les consulteurs étaient: Monsignor Arborio-Mella; MM. Lo-Schiavo; le chevalier Stolz, avocat; le comte Bonafede; le chevalier Capello; le marquis Lavaggi; le marquis Banzi; le comte Ronchi; le chevalier Guerrieri; le comte Zauli-Naldi; le comte Beni; le comte Antonelli; le marquis Bourbon del Monte; le chevalier Costantini-Beldini; le comte Raphael Bonafede; le comte Lavinio Spada de' Medici; le comte della Genga; le marquis Vincentini; le chevalier Ciofi, avocat; le marquis Bisleti; le docteur Nebbia; le comte Pallota; le prince Marc-Antoine Borghèse; le marquis Giberti-Missini; Angelini; Ciccognani; le chevalier Capogrossi, avocat. — Ici encore, en présence de tant de noms de laïques, il ne suffisait pas d'écrire: le président et le vice-président ne sont point laïques.

Nous ne pouvons citer tous les employés de haut rang, dans les ministères, qui sont simplement laïques. Il sera moins nécessaire encore de descendre jusqu'au cadastre et à la commission

d'agriculture. Quant au personnel diplomatique représentant le Saint-Siége à l'étranger, nous citerions, comme appartenant aux laïques : le consul général, résidant à New-York; le consul de la Nouvelle-Orléans; ceux qui résident à Lima, Montevideo, Guatimala, dans l'Amérique; ceux de Trieste, de Venise, de Zara, de Fiume, de Raguse, de Naples, de Palerme, de Bastia, de Marseille, de Bordeaux, de Bayonne, d'Anvers, de Hambourg, etc., etc.

Je ne sache pas qu'on doive interdire au Saint-Siége de se faire représenter auprès des grandes puissances catholiques par des ecclésiastiques. Le nonce résidant à Paris sera l'intermédiaire chargé principalement des relations spirituelles que le concordat établit entre la France et le souverain Pontife ; les consuls de Marseille, de Bordeaux, de Bayonne auront à protéger les relations de commerce de leurs nationaux. Voudrait-on qu'un laïque fût nonce, afin que le prélat pût n'être qu'un simple consul ? L'homme du monde serait-il chargé des affaires de l'Eglise pour le plaisir de remettre entre les mains d'un prêtre les affaires commerciales? Ne comprendra-t-on pas pourquoi un nonce n'aura pas nécessairement passé d'abord par les emplois consu-

laires, et pourquoi, d'autre part, le simple consul devenu consul général n'a pas d'autre perspective d'avancement dans sa carrière ?

Les noms des membres du conseil d'Etat et de la consulte des finances sont très-honorables. La noblesse y tient une grande place. La haute diplomatie ne lui est, peut-être, pas accessible; mais déjà elle occupe, dans les conseils élevés du gouvernement, des positions qui lui assurent une influence réelle, et les ministères même ne lui sont pas fermés, du moins en principe. Aucune interdiction n'existe à cet égard.

Ce qui manque pour assurer une participation dans les affaires aux classes de citoyens qui sont restés jusqu'ici en dehors de toute intervention dans la direction du pays, c'est l'éducation politique. — Or, cette éducation politique se fera graduellement et non du jour au lendemain.

L'éducation de la bourgeoisie est aussi incomplète que celle de la noblesse.

Il y a une bourgeoisie commerçante, qui est très-peu nombreuse à Rome et qui n'a point de

chefs avoués. Elle ne reconnaît pas comme ses représentants un petit nombre de commerçants notables qui soient habituellement considérés comme les défenseurs naturels des intérêts de tous, comme les organes de l'opinion de toute une classe à laquelle ils appartiennent.

Une autre bourgeoisie, celle des avocats, de la magistrature, celle des professions libérales, ne pourrait montrer présentement aucun de ses membres qui soit assez connu pour que le choix du pouvoir appelant tel ou tel à la direction des affaires, paraisse une satisfaction accordée au sentiment du pays.

La bourgeoisie, bien qu'elle ait son existence distincte, ne saurait constituer au milieu de la nation cette force qui est la garantie de la stabilité.

Le gouvernement pontifical, qui ne peut s'appuyer présentement sur la noblesse, si ce n'est avec des réserves, ne peut s'appuyer davantage sur la bourgeoisie, à moins que ce ne soit sur cette partie de la bourgeoisie qui lui fournit ses employés ecclésiastiques ou semi-ecclésiastiques, et qui a l'intelligence des affaires, parce qu'elle a

les traditions administratives. Or, c'est là un instrument de gouvernement, non un appui véritable. — C'est pourquoi la réforme, en tant qu'elle atteint les personnes, nous paraît devoir se résumer dans les points suivants :

1° Donner à la haute, à la moyenne et à la petite noblesse l'accès dans les conseils communaux et provinciaux. Et parce que, légalement, cet accès est libre dès à présent, s'efforcer de changer la simple possibilité en fait ordinaire et et habituel.

2° Exciter la noblesse à sortir de l'isolement dans lequel elle se renferme au fond de ses palais, afin de l'initier aux questions de chemins de fer, de travaux publics, de finances, etc. Créer, pour arriver à ce but, un enseignement scientifique analogue à celui de nos écoles spéciales. Montrer comme récompense, après des études de ce genre, une place au conseil d'Etat ou dans la consulte des finances, plus honorifique que lucrative, et capable pourtant de satisfaire l'ambition d'être utile au pays.

3° Ouvrir l'armée à la noblesse. Et parce que, déjà, l'armée est accessible aux nobles comme à tous autres, engager les nobles, par l'ambition

d'être utiles au pays, à reprendre l'épée pour retrouver le sentiment de l'importance personnelle et la considération qui s'attache à un nom noblement porté.

4° Initier de la même façon la bourgeoisie à la vie publique et à la connaissance des affaires. Constituer en quelque sorte la bourgeoisie sur de nouvelles bases : en lui apprenant également le métier des armes; en l'admettant à la participation des affaires, à la condition d'une éducation politique et administrative; en laissant au mérite personnel de ses membres la plus grande liberté de se manifester au dehors et de s'imposer en quelque sorte à la bourgeoisie elle-même qui, dès lors, reconnaîtrait ses chefs naturels.

5° Laisser au clergé les postes qui ne peuvent être remplis que par lui. Ne pas lui interdire même les fonctions qu'un laïque pourrait occuper, sous ce prétexte qu'il s'agit avant tout de séculariser. Ne pas faire de la sécularisation mal entendue un principe; mais adopter, au contraire, le principe de la justice distributive, et accorder à chacun selon son mérite et selon le besoin de l'Etat.

6° Séparer l'élément semi-ecclésiastique de l'élément ecclésiastique pur. Ne pas permettre à

l'employé, qui ne veut être rien autre chose qu'un employé, d'affecter les dehors du prêtre et de demeurer dans une position indécise, afin de passer soit dans les rangs de la cléricature, soit dans l'état du mariage, au gré de son ambition ou de son caprice.

7° Rejeter toute prétendue réforme qui ne serait qu'un renversement de l'ordre de choses démontré légitime. Ne pas allier la révolution à la réforme, parce que ce serait le moyen d'ajourner, encore une fois, la réforme par la crainte de la révolution. Distinguer les idées réformistes des idées révolutionnaires, comme on a su distinguer l'élément national de la révolution, et, pour cela, s'appuyer, en politique principalement, sur la France impériale.

8° Chercher, pour combattre plus sûrement la révolution, tous les moyens de ramener entre le Piémont et le Saint-Siége l'harmonie des rapports, qui malheureusement n'existe plus dans les questions religieuses. Ranimer les tendances conservatrices et catholiques dans le Piémont, allié de la France impériale, afin de rendre possibles les réformes intérieures qu'arrêterait la crainte de la révolution.

« Le gouvernement qui a ramené le Saint-Père sur son trône, a dit S. M. l'Empereur, répondant à son Em. l'archevêque de Bordeaux, ne saurait lui donner que des conseils inspirés par un respectueux et sincère dévouement. »

Ce gouvernement ne peut en aucune façon souhaiter la ruine du pouvoir temporel.

« J'ai la conviction qu'une nouvelle ère de gloire se lèvera pour l'Eglise, a dit l'Empereur, le jour où tout le monde partagera ma conviction que le pouvoir temporel du Saint-Père n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Le gouvernement de l'Empereur a donc un programme tracé à l'avance. On sait quelles convictions il cherchera à faire prévaloir dans le congrès.

Comment les idées de réformes peuvent s'unir aux idées conservatrices, c'est ce qu'aurait expliqué une lettre écrite au Souverain Pontife et remise par M. de Menneval. La *Gazette de Liége*, dans un numéro déjà ancien, résumait ainsi ce document:

« Voici, quant au fond, quelles sont les idées de cette pièce :

« L'alliance des deux empires catholiques et le titre de chef de la Confédération italienne offert au Saint-Père, montrent suffisamment que l'organisation de l'Italie se fait sous une influence conservatrice et religieuse, et contrairement à l'influence révolutionnaire.

« Le Saint-Père n'a pas de fils plus respectueux et plus fidèles que les chefs des deux grandes nations catholiques, et l'influence comme la force de ces deux nations sont entièrement dévouées.

« Après avoir indiqué ses vues sur l'organisation de la Confédération italienne, l'Empereur déclare qu'il se gardera bien de prescrire au Saint-Père des réformes ou de poser des conditions à son concours loyal ; mais il insinue qu'il serait peut-être opportun, qu'il serait digne du Saint-Père de coopérer lui-même à la création de l'Italie, en donnant satisfaction à quelques-uns des vœux légitimes des populations soumises à son autorité paternelle... Enfin, l'Empereur parlant de l'organisation d'une force nationale, qu'on obtiendra difficilement sans la conscription, présente au sujet de l'occupation française quelques observations politiques tendant à démontrer l'inconvé-

nient existant pour le Saint-Père à la prolonger indéfiniment. »

Sans l'autorité morale de la France conservatrice, les idées de réformes, aussi bien que celles de nationalité, eussent profité à la révolution.

Qu'on lise, si l'on en doute, la proclamation écrite par Garibaldi, à Lovère, le 23 juillet :

« Italiens du centre, il y a quelques mois, nous disions aux Lombards : Vos frères de toutes les provinces ont fait vœu de vaincre ou de mourir avec vous. Les Autrichiens savent que nous avons tenu parole. *Demain nous vous dirons ce que nous disions aux Lombards*, et la noble cause de notre pays nous trouvera serrés sur le champ de bataille, animés comme nous l'avons été dans la période écoulée, et dans l'attitude imposante des hommes qui ont fait et qui feront toujours leur devoir. »

Au commencement de la guerre contre l'Autriche, lorsque les portraits des généraux étaient mis en vente dans Rome, celui de Garibaldi fut l'un des premiers que l'on vit à la porte des marchands. Nous avons constamment trouvé une

foule compacte devant ces portraits, et nous avons entendu maintes fois du milieu des groupes l'expression des sympathies pour Garibaldi.

Cet homme qui continuait de parler de guerre et de combats lorsque la paix est signée ; qui restait menaçant, et, lui seul, semblait ne vouloir pas déposer les armes, a-t-il trop compté sur sa popularité ? Garabaldi est-il une puissance avec laquelle on soit obligé de compter ? L'Italie du centre et Rome elle-même dans laquelle il commandait, en 1848, lorsque nos troupes assiégeaient la ville, entendent-elles sa voix ? Ces questions ne sont pas sans intérêt, puisque la réponse aidera à mieux connaître la situation des esprits dans les Etats de l'Eglise, puisqu'elle permettra de juger si la révolution, si l'abolition du pouvoir temporel, peuvent rallier un parti nombreux ou capable d'exercer par l'énergie une sérieuse influence.

Garibaldi, nous a-t-on dit souvent, et peut-être on le flattait un peu, est moins révolutionnaire que libéral, moins politique que soldat. C'est une épée au service de toutes les causes chevaleresques et nobles.

Or, la neutralité du Pape pendant la guerre n'a

pas empêché l'enrôlement des volontaires romains. Ces volontaires, placés sous le commandement de Garibaldi, n'avaient d'autre histoire que celle de leur chef aventureux.

Point d'autre nom romain autour duquel pussent se grouper les sympathies.

Sur les cartes de la guerre, à Rome, on suivait plus encore les marches du général que les mouvements des armées alliées.

Donc, le nom de Garibaldi est sympathique; mais il ne suit pas de là qu'il entraînerait les masses, ni que Garibaldi exprime dans son langage leurs tendances et leurs opinions. Si ce que nous ont dit des personnes qui l'ont bien connu est vrai, Garibaldi ne déchaînera point la révolution et les révolutionnaires eux-mêmes n'auront jamais la pensée de le suivre. La révolution lui confierait au besoin ses troupes; elle ne lui laissera jamais le soin d'organiser le mouvement révolutionnaire.

Rappelons ce que nous avons écrit plus haut. Garibaldi a un nom parce qu'il tient l'épée, et parce que les hommes qui ont tenu l'épée devant l'ennemi ne sont pas nombreux dans Rome.

La noblesse et la bourgeoisie conservatrice voudront-elles le comprendre ?

M. E. Jouve a su apprécier avec beaucoup de sagesse, dans le *Courrier de Lyon*, les dispositions des populations de l'Italie centrale. « Toutes les correspondances qui nous arrivent de l'Italie centrale et des Etats Sardes, écrivait-il, s'accordent à signaler les nombreuses et énergiques protestations adressées par les *peuples* de la Toscane, de Parme, de Modène, des Légations... Nous nous permettrons, cependant, de faire observer qu'on exagère probablement beaucoup le caractère et la portée du mouvement de cette opinion publique, vèhémentement soupçonnée de n'être qu'une opinion de parti... Des aveux significatifs échappés aux promoteurs eux-mêmes de ce mouvement éclaircissent nettement la question. Déjà plusieurs des principaux organes du parti annexioniste, à Turin et à Florence, forcés par l'évidence de reconnaître *in petto* l'indifférence ou même l'hostilité bien formelle d'une partie des classes laborieuses et surtout de la masse des populations rurales à l'égard de leurs projets, cherchent à se consoler de n'avoir pas la majorité des votes populaires, en s'attribuant sans façon

l'avantage de la qualité. Dédaignant les volontés de la *plèbe ignorante*, qu'ils méprisent, ne pouvant la séduire, ils font honneur à la classe soi-disant *éclairée* de la nation de ces glorieuses manifestations révolutionnaires, qu'ils présentent comme l'expression de la véritable opinion publique.

« Ce langage aristocratique, si curieusement déplacé dans la bouche des démocrates italiens, prouve, ce que l'on supposait déjà, qu'en Italie, comme ailleurs, la masse du peuple laborieux et paisible demeure étrangère aux troubles suscités par la foule des ambitieux, des coureurs de places que secondent trop bien les ardeurs imprudentes de quelques esprits d'élite et le patriotisme peu réfléchi d'une partie de la classe moyenne. Et, soit dit en passant, il nous semble qu'en cela les masses populaires qui souhaitent, par une sorte de bon sens instinctif, la conservation de leurs princes particuliers et de leur gouvernement indépendant, *simplement amélioré et uni à une fédération italienne*, montrent plus de droite raison politique que les hommes éclairés, qui voudraient imposer aveuglément à leur patrie la ruine de ses libertés provinciales écrasées sous la centralisation d'une grande monarchie... »

L'Empereur ne croit pas que le pouvoir temporel du Pape soit opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.

Tant pis pour M. About!

L'Empereur ne donnera que des conseils inspirés par un respectueux et sincère dévouement; il désire que l'organisation de l'Italie s'accomplisse sous une double influence conservatrice et religieuse. C'est lui-même qui l'a dit.

La personnalité de Garibaldi n'est pas une menace pour les idées conservatrices et religieuses. Garibaldi n'est qu'une noble individualité; il ne personnifie pas un principe, et son nom ne rallie point les hommes d'un parti. Il y a des mazziniens; il n'y a qu'un Garibaldi, destiné à disparaître, malgré des qualités brillantes, presque aussitôt que la fumée de la poudre. Il a sa place dans les combats, il n'en a point ailleurs.

Enfin, nous le dirons avec M. Jouve, les provinces du centre de l'Italie sont plus révolutionnées que révolutionnaires.

Les conseillers du roi de Sardaigne ont pu se

tromper de bonne foi. Mais le *Memorandum* sarde, daté de Turin, 28 septembre, et signé par M. Dabormida, ne nous paraît pas moins dépourvu de vérité que d'impartialité, en ce qui concerne les Etats du Saint-Siége.

Le ministre piémontais, après avoir parlé de Florence, de Modène et de Parme pour dire : « Ce que la noblesse a de plus illustre, ce que le commerce a de plus marquant, ce que l'intelligence a de plus éclairé, ce que la grande propriété a de plus influent, ont concouru à l'accomplissement d'un acte qui devait assurer à ce pays un avenir plus conforme à leurs intérêts et à l'intérêt général de la Péninsule, ... *en rompant à jamais les liens qui les rattachaient à un passé odieux et qui pouvait donner lieu aux récriminations les plus amères...* » s'exprime ainsi relativement aux Légations :

« Il est nécessaire que l'Europe intervienne pour résoudre les difficultés de la situation italienne. Les actes qui viennent d'avoir lieu dans les Romagnes témoignent que cette nécessité est devenue urgente, et que tout retard serait funeste. Les considérations qui précèdent peuvent s'appliquer en grande partie à ces provinces... Les puissances ont contracté des devoirs envers ces

contrées malheureuses... Les populations ont conservé jusqu'à ce jour un ordre admirable ; maintenant, si elles se voyaient abandonnées, si elles venaient à acquérir la certitude que l'ancien gouvernement sera rétabli et avec lui les abus criants d'une administration inconciliable avec les besoins de la civilisation moderne, rien n'arrêterait le débordement des passions, et le désespoir entraînerait les masses à des résolutions extrêmes. »

Nous le répétons, malgré le Memorandum sarde, *le pouvoir temporel du Pape n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.*

Dans son mémoire adressé aux puissances et aux gouvernements de l'Europe, l'assemblée des députés des Romagnes, qui s'annonce comme « représentant toutes les supériorités sociales, celles du talent, de la naissance et de la fortune, » disait : « C'est en vain que le gouvernement de Rome promettra des réformes ; il ne pourra donner celles qui sont en contradiction avec sa propre existence, et toutes celles réclamées par l'Empereur, quelque modérées et simples qu'elles paraissent, sont inconciliables avec

le gouvernement clérical. Il n'y a donc qu'un moyen pour les Romagnes d'obtenir ce qu'elles demandent, c'est de rester indépendantes de l'Etat de l'Église. »

La réponse à ce passage du mémoire des Romagnes, qui en résume tout l'esprit et qui en est la conclusion, se trouve dans les paroles de l'Empereur : *le pouvoir temporel du Pape n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.*

Pie IX a déclaré, dans l'allocution prononcée au consistoire secret du 26 septembre, « que la partie de beaucoup la plus nombreuse des peuples de l'Emilie, contristés de tout ce qui se passe et s'abstenant avec soin d'y prendre part, demeurent fidèles au prince légitime et restent constament attachés au pouvoir séculier du Saint-Siége. »

Le Souverain Pontife a rappelé aussi ses serments solennels et l'engagement contracté de défendre la souveraineté civile du siége apostolique; il a proclamé nuls et sans effet tous les actes contraires à la domination civile, souveraineté, puissance et juridiction du Saint-Siége.

Les Romagnols, il est vrai, ont pu dire avec raison :

« Le principe du pouvoir temporel du Pape n'a rien d'absolu ; il a subi dans le cours des âges des modifications aussi profondes que diverses. Aucune borne absolue n'a été assignée en aucun temps à l'Etat de l'Église. La papauté a perdu et gagné des territoires comme toute autre souveraineté, et non-seulement ses limites ont constamment varié, mais les prétentions temporelles des papes ont été examinées et jugées dans les conseils des princes et dans les congrès diplomatiques, comme celles de tout autre souverain et en vertu des mêmes principes. »

Toutefois, la parole solennelle du Souverain Pontife, la parole des évêques dans les différentes contrées du monde catholique, trouvent dans la parole impériale un appui, au point de vue politique. « A l'époque où nous vivons, il faut, au lieu d'en appeler aux passions ardentes, rechercher avec calme la vérité et prier la Providence d'éclairer les peuples et les rois sur le sage exercice de leurs droits, comme sur l'étendue de leurs devoirs, » a dit l'Empereur. Ce n'est donc pas la passion ou l'esprit de parti qui

pourront prévaloir dans les conseils appelés à décider du sort de l'Italie.

En ce qui concerne les États de l'Église, le pouvoir temporel du Pape n'étant pas menacé, tout se réduit nécessairement à une question d'organisation intérieure, et c'est ici que nous reviendrons à M. About, en parlant des réformes dans les institutions et l'organisation de la société.

Les États sont puissants par les lois qui les régissent et par les mœurs. C'est la loi qui constitue l'état social. La loi sage attire au législateur le respect des peuples, et la majesté de la loi est une force sociale.

Or, dit M. About, dans les affaires privées et publiques, les Italiens ont « le coup d'œil et une « sagacité poussée jusqu'à la défiance. Aucune « race n'est plus habile à faire et à discuter les « lois; ils triomphent dans la législation et la « jurisprudence. L'idée de la loi a germé en « Italie dès la fondation de Rome, et c'est le plus « beau fruit de ce sol miraculeux. »

Cette aptitude est donc une qualité particulière de la race italienne, au moins dans la per-

sonne des administrés. Quant aux gouvernants, ils en sont tout à fait dépourvus. « J'accorde que « les Romains respectent médiocrement la loi : « c'est qu'il n'y a pas de lois dans leur pays. Ils « respectent le code Napoléon, puisqu'ils le « demandent à genoux ; ils ne respectent pas le « caprice officiel de leurs maîtres. Certes je ne « suis pas un homme de désordre, mais quand « je songe qu'une fantaisie du cardinal Antonelli, « couchée sur une feuille de papier, a force de « loi dans le présent et dans l'avenir, je comprends « le mépris des lois dans toute sa révolte et son « insolence. »

Les Romains nous ont paru souvent très-formalistes ; nous n'avons pas remarqué qu'ils eussent ce superbe mépris de la loi. Tout au contraire, nous avons constaté souvent la docilité des particuliers et même des multitudes, notamment lorsqu'il s'agit de se conformer à des avis affichés par avance pour maintenir l'ordre dans la foule.

On verra, par exemple, défiler par la Longara, après une solennité religieuse à la basilique de Saint-Pierre dans laquelle le Pape officiait, toutes les voitures non privilégiées, qui prendront la file, sans tumulte et sans confusion, tandis que les

carrosses dorés et armoriés s'en retournent par le chemin plus court du pont Saint-Ange, et qui n'essayeront pas même la moindre tentative pour manquer à la consigne. En vingt autres circonstances, et même dans les jours du carnaval où l'entrain semblerait justifier quelques écarts, la docilité de la foule est la même ; elle ne se dément pas, et l'on s'étonne de rencontrer dans ces natures vives et bouillantes une obéissance d'enfant.

Si les Romains pris en masse n'affichent pas au dehors le dédain de la loi, je ne puis assurer toutefois qu'il en soit de même parmi les hommes des sociétés secrètes, avec lesquels nous n'avons eu de rapports d'aucune sorte. Mais ici l'exception justifie la règle générale.

Les Romains, aptes à faire et à discuter les lois, refuseraient-ils cette même aptitude à ceux-là seulement qui ont pour mission d'en rédiger le texte ? Nous ne le pensons pas. Car, il y a, quoi que M. About puisse dire et croire des fantaisies du cardinal secrétaire d'État, un corps constitué qui a dans ses attributions : les projets de lois générales ; les projets de décrets organiques, administratifs ou judiciaires ; l'interprétation

authentique des lois et dispositions souveraines; les questions de compétence entre les ministères; l'examen des réglements municipaux qui doivent recevoir la sanction souveraine; l'approbation des actes des conseils provinciaux pour la partie réservée à Sa Sainteté; l'examen de toutes les affaires qui lui sont renvoyées directement par le Saint-Père. Ce corps constitué, établi par la loi du 10 septembre 1850, c'est le conseil d'État.

M. About pouvait rappeler, dans l'intérêt de sa cause, que l'institution est récente. Il lui était permis de critiquer la manière dont elle fonctionne; de regretter, s'il le voulait, le défaut de publicité des délibérations, même au point de vue de la complète connaissance du sens de la loi. C'eût été prêcher adroitement le système parlementaire, nous le voulons bien. Mais il n'était pas bon de passer ces détails sous silence.

Avec le temps, le conseil d'Etat aura ses précédents; il aura des traditions; la capacité des membres qui le composent sera mûrie; il exercera une influence plus réelle. — Ne laisserons-nous pas aux institutions le bénéfice du temps pour se façonner et s'approprier à tous les besoins qui en ont réclamé l'existence ?

Nous avons lu aussi, mais non dans le livre de M. About, cet autre reproche adressé à la loi : « La première des difficultés qui mettent en danger le pouvoir politique de la Papauté se trouve dans le régime administratif des Etats romains qui n'est autre que l'autorité catholique appliquée aux intérêts de l'ordre temporel. Les lois de l'Eglise ne comportent pas la discussion et ne méritent que le respect ; elles doivent être considérées comme une émanation de la divine sagesse ; mais la société civile réclame sa législation comme la société religieuse exige et conserve la sienne. Le droit canon, inflexible comme le dogme, immobile au milieu du mouvement des siècles, est essentiellement distinct du droit légal, variable comme les besoins et les intérêts de la société ; il a pu s'adapter aux premiers temps de la civilisation chrétienne, lorsque Charlemagne transportait dans ses Capitulaires les règles et les préceptes de la théocratie ; mais le droit canon ne saurait suffire à la protection et au développement de la société moderne. »

Mais à Rome, aussi bien que partout ailleurs, on distingue le droit canon du droit civil.

A Rome, les études pour l'un et pour l'autre droit sont sérieuses. Nous craignons que ceux qui

accusent le droit canon d'être peu compatible avec les intérêts modernes n'ignorent en quoi il consiste.

Le droit canon, c'est la jurisprudence particulière de la société chrétienne, spirituelle, mais *visible*, ayant en qualité de société visible des intérêts temporels. La législation ecclésiastique sur le mariage, par exemple, appartient au droit canon. De deux choses l'une, ou bien la France ne reconnaît pas le droit canon, c'est-à-dire qu'elle rejette les décrets des conciles, des souverains pontifes, des congrégations romaines qui parlent en leur nom; ou bien elle accepte, en général, ces décrets — ce qui ne peut être contesté — et alors, nous ne pouvons dire que le droit canon soit un danger pour les sociétés modernes.

Ce premier point étant éclairci, ajoutons, pour l'instruction de M. About, en tant que besoin serait, que le moyen presque unique de faire son chemin à Rome et de parvenir, lorsqu'on veut, comme il le dit, « *échapper, Dieu aidant,* » au sacrement de l'Ordre, en poursuivant la carrière des dignités ecclésiastiques et des honneurs, c'est d'entreprendre de fortes études légales. On n'arrive à rien sans cela. Nous ne connaissons pas la biographie du cardinal Antonelli; nous pourrions

assurer, à peu près avec certitude de ne pas nous tromper, qu'il se sera distingué par des succès dans l'étude de l'un et l'autre droit.

A Rome, la loi est donc digne du respect et, de fait, elle est respectée. Mais tout n'est pas respectable au même degré. Nous ne confondons pas la police avec le gouvernement, ses caprices avec la loi, ses procédés arbitraires avec les habitudes gouvernementales. D'autres n'auraient-ils pas confondu ce qu'il fallait nettement distinguer pour éviter toute erreur ?

La police romaine est tracassière ; elle inquiète, plus qu'elle ne protége ; elle n'empêchera pas, dit-on, un étranger d'être volé ; elle saura lui créer des ennuis pour le renouvellement de son permis de séjour. Et qu'on ne s'imagine pas que ces ennuis sont réservés aux seuls touristes hommes du monde !

Deux prêtres français sont arrivés à Rome le même jour, tous deux portant les meilleures recommandations de leur évêque. Ils se présentent ensemble à la police : on les fait attendre debout devant les bureaux, durant une heure ou deux, suivant l'usage. Les employés causent, reçoivent

leur journal, y jettent un coup d'œil, en même temps qu'ils expédient les affaires, sans précipitation, comme il convient à des gens qui ont du temps et du loisir. L'un des deux prêtres reçoit un permis de séjour pour trois mois, l'autre un permis de séjour pour un mois. Ni l'un ni l'autre n'avaient indiqué la durée présumée de leur résidence à Rome. D'où vient ce traitement différent, si ce n'est du caprice et de l'arbitraire?

Cependant, on pourra présenter des observations; elles seront écoutées, fussent-elles longues et diffuses. La réponse sera polie; on ne saisira aucune marque d'impatience. Mais la réponse se bornera à ceci: le permis sera renouvelé à l'expiration du délai; le coût sera de cinquante baïoques, comme aujourd'hui; vous vous présenterez devant le même bureau, à la même heure. — Parfois, sans motif, quel qu'il soit, on n'accordera qu'un simple permis de huit jours, sauf à renouveler ce permis à l'expiration du terme.

Un Français, père de famille, homme très-honorable, résidant à Rome depuis vingt-cinq ans, nous disait: Si je veux aller à Civita sans passeport, je rencontrerai peut-être un agent de la po-

lice à mon arrivée pour me demander des papiers. Je répondrai que je viens pour mes affaires. Je passerai outre et je suis sûr qu'il ne fera pas deux pas pour m'adresser une autre question. Si, au contraire, je demande un passeport à l'intérieur, on me dira de revenir dans quelques jours ; des agents passeront devant ma maison à différentes heures, afin de savoir quels sont ceux qui entrent et qui sortent ; on voudra savoir chez les fournisseurs du quartier si je paie habituellement sans retards ; on s'informera de mes opinions politiques ; on craindra que je ne sois ruiné et que je ne passe la frontière pour ne pas payer mes dettes, que j'aie séduit une jeune fille et que je la laisse enceinte. A coup sûr, l'information sera longue. Il pourra y avoir doute ; un nouveau délai sera exigé. Le moins qui puisse arriver sera que j'aurai désormais un dossier à la police, où je n'avais aucune note contre moi parce que jamais il n'y avait eu de plainte. En tout cas, le passeport ne sera pas refusé ; jamais on ne me dira : non ; mais il se peut qu'il ne soit pas accordé. La manière de refuser dans ce pays consiste à renvoyer de délais en délais, pour rendre une affaire interminable. — Pour conclusion : l'homme qui veut se mettre en règle doit se résigner à su-

bir tous les ennuis; celui qui ne prend point ce souci sera le plus heureux du monde.

Quand nous entrâmes à Rome, par la porte Cavalleggieri, le chemin de fer de Civita n'existait pas encore Il était soir. La voiture était à peine dans la ville que les *faquins* s'élançant de droite et de gauche, tandis qu'elle marchait, grimpaient en s'aidant les uns les autres ; arrivaient au milieu des bagages et se faisaient leur part, chacun voulant avoir quelque chose à descendre lorsqu'on allait arriver à l'hôtel. C'était une vraie prise d'assaut. Le trajet était long pour arriver à la *Minerve*. Chemin faisant, les gaillards, ravis de la bonne aubaine qui les attendait, manifestaient leur belle humeur et s'amusaient, en brisant à coups de poing les vitres de tous les réverbères qu'ils pouvaient atteindre, durant la course de la voiture lancée au galop. Bientôt, cependant, les bagages furent déchargés. L'un des faquins nous demanda un scudo, un peu plus de cinq francs, pour une malle. C'était, disait-il, une malle pour deux, *pour le signor et pour la signora;* le rusé feignait de ne pas comprendre qu'une malle ne diffère pas d'une autre, si ce n'est par le poids et qu'en tout cas le prix était exagéré. Il

avait renoncé à en descendre d'autres, disait-il, pour ne s'occuper que de celle-là ; en conscience, il y perdait.

Où donc se trouvait la police qui ne réprimait point ce désordre dans la rue, qui n'arrêtait point ce pillage organisé? Elle n'était pas loin, sans doute, puisque je venais de payer une escorte pour deux colis destinés à passer, à la grande douane, sous les yeux du réviseur.

Cent anecdotes du même genre seraient faciles à trouver. Or, les étrangers qui traversent Rome en courant ne jugent habituellement que d'après des faits de ce genre, lorsqu'ils parlent de la nature du gouvernement, de la sécurité des personnes et des biens dans ce pays. Si, par hasard, l'un d'entre eux, une fois débarrassé des faquins et de leurs exigences, demeure quelque temps dans Rome; si, content du séjour dans la ville éternelle et peu tourmenté du besoin de visiter Civita où Bologne, il garde le logis qu'il aura choisi d'abord, sur le *Corso* ou sur la place d'Espagne, il s'apercevra bientôt que nulle part il n'y a plus de tranquillité et plus de calme ; que nulle part on n'est plus chez soi qu'à Rome.

Dans Rome, cette ville du repos, cette ville

d'où fuit l'agitation, on n'est bien que lorsqu'on réside; ceux qui courent et qui traversent ce pays, le trouvant sur leur passage, ne tarissent pas de plaintes, légitimes d'ailleurs, nous le voulons bien. Rome, en effet, est une ville sans cesse visitée par les étrangers; elle leur doit le numéraire qui circule; elle leur doit la prospérité de son commerce; elle serait, sans eux, une ville ruinée et déserte.

Mais supposez la police plus attentive et plus sévère, lorsqu'il s'agit de la protection due aux étrangers; supposez-la moins inquiète et moins soupçonneuse, moins ennemie de tous ceux qui aiment la locomotion; qu'on puisse aller et venir, sans être suspect pour ce seul motif; que les *faquins* soient mis à la raison; qu'il y ait sécurité pour les bagages, à l'arrivée et au départ; qu'il y ait partout des tarifs, et bientôt on n'entendra plus que des louanges et des bénédictions pour la vigilance d'un gouvernement à qui rien n'échappe. L'Europe retentira de ces éloges. On cessera de réclamer contre l'arbitraire, contre le gouvernement des prêtres et contre la loi, à propos de quelques désagréments de voyage, d'ailleurs trop réels.

La police n'aurait-elle pas mérité également quelques reproches pour ses rapports habituels avec les citoyens? Il faut bien le croire un peu puisque plusieurs s'en plaignent. Elle a pour eux la même négligence dans la protection des intérêts, les mêmes dispositions inquiètes en certaines circonstances. « Pleins d'indulgence pour les « indifférents, pour leurs amis et pour eux-« mêmes, ils traitent avec la dernière rigueur « quiconque a eu le malheur d'offenser le pou-« voir; ils pardonnent plus facilement au misé-« rable qui égorge un homme qu'à l'imprudent « qui blâme un abus. »

Ces paroles de M. About, sauf l'exagération de la forme, ne manquent pas de vérité. L'indulgence et la bonhomie sont les qualités ordinaires qu'on rencontre partout dans Rome, mais avec le défaut que ces qualités entraînent souvent, nous voulons dire beaucoup de laisser aller. Il n'y a pas de colère, même contre un criminel; c'est de l'indulgence peut-être excessive. Mais la haine commence lorsque la passion est en jeu, qu'il s'agisse de la passion politique ou de toute autre, et la colère suit.

Impuissante par nonchalance, par insouciance, dans la répression des délits, la police retrouvera

toute son énergie, toute son habileté, tout son savoir-faire, toutes ses ruses et ses finesses pour traquer les suspects politiques, et parfois pour vexer les gens inoffensifs. C'est là sa pente naturelle.

Toutefois, M. About nous semble, ici encore, avoir chargé le tableau. Il a causé avec l'un des hommes compromis dans la révolution de 1848, qui a obtenu sa grâce, mais à des conditions dictées par la police : « ...Comme il achevait ces « mots, les cloches du voisinage sonnèrent *l'Ave* « *Maria*. Il pâlit, prit son chapeau et s'échappa « de la chambre en disant : Malheureux, j'ai « oublié l'heure. Si la police arrive avant moi je « suis perdu ! Ses amis me donnèrent le secret « de sa terreur subite. Le pauvre homme est sou- « mis au *precetto*, c'est-à-dire à un certain règle- « ment imposé par la police. Il faut qu'il soit « rentré tous les soirs au coucher du soleil, et « qu'il reste enfermé jusqu'au jour; la police « peut forcer son domicile à toute heure de la « nuit pour constater sa présence. Sous aucun « prétexte il ne peut sortir de la ville, même en « plein midi; la moindre infraction au règlement « l'expose à la prison ou à un nouvel exil. L'Etat

« pontifical est peuplé de gens soumis au *precetto ;*
« les uns sont des malfaiteurs qu'on surveille à
« domicile faute de place dans les prisons ; les
« autres sont des suspects. Le total de ces mal-
« heureux n'est point publié dans les statistiques,
« mais je sais de source officielle que l'on en
« compte 200 à Viterbe : c'est une ville de 14,000
« âmes. »

M. About voudrait-il dire s'il n'a jamais appris qu'on pût rencontrer ailleurs des malfaiteurs placés sous la surveillance de la haute police ou des internés politiques ?

Admettons, répondra M. About, que les mesures exceptionnelles par lesquelles la liberté des personnes est restreinte ne sont pas, ou n'ont pas été sans exemple. Mais ces mesures doivent être toujours justifiées par la nécessité suprême et le salut de l'Etat ; on y recourt seulement en vue du bien général, d'une manière transitoire, et toujours pour assurer le jeu des institutions. Ce n'est qu'un déplacement de la liberté. La société, affranchie des entraves que lui imposaient les passions, fortifie la légalité, lorsqu'elle était compromise, et rend à l'organisation administrative une vigueur plus grande, une énergie nouvelle. Il n'en est point ainsi pour Rome.

Au contraire, « le Pape et les prêtres qui l'as-
« sistent, n'ayant pas appris la comptabilité,
« gouvernent mal les finances. » Les Romains
« ne se plaignent pas de payer des impôts, puis-
« que c'est un usage établi partout, mais ils vou-
« draient voir leur argent employé aux choses de
« la terre. Les basiliques, les églises et les cou-
« vents construits ou entretenus à leurs frais les
« réjouissent comme catholiques et les attristent
« comme citoyens; car enfin ces édifices ne rem-
« placent qu'imparfaitement les chemins de fer,
« les chemins vicinaux, la canalisation des fleuves
« et les digues contre les inondations ; la foi,
« l'espérance et la charité reçoivent plus d'en-
« couragements que l'agriculture, le commerce
« et l'industrie... »

Les lecteurs de la *Question Romaine* penseront, en lisant ces passages du livre de M. About, qu'il n'existe à Rome aucune trace d'administration intelligente, aucun contrôle des dépenses. Ce serait à tort. La consulte des finances, instituée par le *Motu proprio* du 12 septembre 1849, organisée par la loi du 28 octobre 1850, se compose d'un nombre de conseillers égal à celui des provinces et renouvelés par tiers tous les ans :

nous en avons indiqué les membres, tous laïques, excepté un seul.

La consulte se réunit ordinairement trois fois la semaine; elle a dans ses attributions l'examen et la révision des comptes préventifs et des comptes définitifs, non-seulement pour les résultats généraux, mais en vérifiant par chapitres. Elle se prononce sur les baux, les emphytéoses, les contrats de ventes et autres contrats. Son avis est requis pour créer et pour éteindre la dette publique, imposer de nouvelles taxes, augmenter ou diminuer celles qui existent déjà, innover ou corriger en matière de tarif des douanes, de même que sur les moyens à prendre pour ranimer l'agriculture, l'industrie et le commerce, et pour l'examen des traités commerciaux. La durée ordinaire des sessions de la consulte est fixée à trois mois.

Cette institution rend-elle tous les services que l'on était en droit d'en attendre? Nous l'ignorons. En tous cas, si la consulte ne fonctionne pas suffisamment bien, la faute serait celle des hommes, non par manque d'aptitude, mais par le défaut d'éducation spéciale ou d'expérience.

La consulte des finances, dira-t-on, ne siége

pas toute l'année. Elle acceptera toujours forcément, peut-être, le travail des bureaux du ministère spécial. Son contrôle laïque sera gêné ; elle n'aura d'autres attributions que d'approuver ce qui déjà aura été réglé et déterminé à l'avance par la caste dominante, toujours prête à envahir les bureaux.

Ne laissons pas sans réponse ces objections possibles, et donnons à chacun le droit de juger si l'élément laïque est négligé lorsqu'il s'agit de la direction et de l'administration des finances du pays.

Voici la composition du personnel appartenant au ministère des finances :

Le *conseil des finances* prépare les lois spéciales qui doivent être présentées à la consulte d'Etat et proposées à la sanction souveraine. Membres : trois *monsignori,* et deux laïques à qui sont dévolues les fonctions importantes de secrétaire général et de contrôleur général.

Le *conseil fiscal* s'occupe du contentieux; il expédie les affaires qui lui sont renvoyées par le ministre ou par le conseil des finances. Membres : trois *monsignori,* trois laïques.

La *commission* pour l'aliénation des propriétés

camérales. Membres : trois *monsignori*, deux laïques.

La *commission pour la liquidation de la dette passive*. Membres : deux *monsignori*, quatre laïques.

Les monsignori dont nous venons de parler ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le supposer d'abord. L'un est le *ministre des finances*, président des deux conseils et des deux commissions ; un autre est le *commissaire général de la R. C. A.* qui a rang dans les deux conseils et les deux commissions ; un troisième est l'*avocat général* du fisc qui figure dans les deux conseils. Ce ne sont donc pas, en tout, onze *monsignori*, il n'y en a que quatre.

La *depositeria generale*, chargée de l'encaisse de tous les produits des droits directs et indirects de l'Etat pontifical et des paiements sur mandats, ayant, en un mot, les attributions du trésor : dix laïques.

La *direction générale de la dette publique*, divisée en plusieurs sections ; vingt-deux laïques.

La *caisse d'amortissement* : deux laïques.

La *direction* des propriétés *camérales* : deux laïques.

La *direction générale des douanes et droits réunis*, divisée en plusieurs sections : dix-huit laïques.

La *surintendance des vapeurs pontificaux*, *l'administration des sels et tabacs*, celles dites *del dazio consumo di Roma*, *della liquefazione de' grassi*, *le contrôle des douanes*: toutes ces administrations sont confiées à un laïque placé à la tête de chacune.

La *direction* des hypothèques, des droits réunis, de l'enregistrement, divisée en plusieurs sections: un *monsignor*, treize laïques.

La *direction générale des postes :* neuf laïques.

La *direction de la loterie:* quatorze laïques.

La *direction de la monnaie :* six laïques.

La *typographie camérale* et la *calcographie :* treize laïques.

La *congrégation du cens*, établie par Pie VII, en 1816, pour régler la répartition de l'impôt, eu égard à la valeur du fonds, à la valeur du sol, à la nature des produits, etc. Membres: onze cardinaux, trois monsignori, un laïque.

Au-dessous de la *congrégation du cens*, *la présidence générale du cens* : un cardinal, quatre laïques; l'*inspection du cens :* neuf laïques ayant le titre d'inspecteurs-ingénieurs ; la *commission consultative*, pour l'évaluation des biens ruraux : sept laïques; la *chambre de révision*, pour les évaluation des biens fonds : six laïques.

Le *contrôle des finances*, créé en 1848, qui examine les mandats de paiement avant qu'ils puissent sortir leur plein effet, et qui est déclaré indépendant de tous les ministères : trois laïques, dont l'un est le prince D. Sigismond Chigi-Albani, contrôleur général.

Quoi qu'il en soit, la consulte des finances n'a pu relever en un petit nombre d'années l'agriculture, l'industrie et le commerce. La charge est très-lourde, assurément. Quant à l'agriculture, il n'est personne qui ne sache combien il lui reste à faire dans l'étendue des Etats romains. Beaucoup de terres sont incultes, beaucoup d'autres produisent fort peu. Dans certains endroits, la vigne pousserait ; ailleurs, pourrait croître l'olivier.

Le gouvernement accorde des primes pour la plantation des oliviers. Il a favorisé l'établissement d'une société agricole qui décerne des récompenses et des médailles. Nous avons vu le Saint-Père allant visiter l'exposition d'agriculture et d'horticulture de la villa Borghèse. — Presque tous les papes ont ordonné des travaux pour le desséchement des marais Pontins ; mais l'établissement tout récent de la saline d'Ostie a amené

un assainissement du sol sur une étendue plus considérable. Tout n'est pas fait encore. Les améliorations désirables sont nombreuses, sans doute, bien qu'il ne faille pas prendre à la lettre toutes les doléances de ceux qui ont parcouru le littoral depuis Civita-Vecchia jusqu'à Rome et n'ont rien examiné au-delà de la portée de la vue, à droite et à gauche du chemin.

Le fermier ou le marchand de campagne, écrit M. About, « est un homme de rien, très-honnête, « très-intelligent, très-actif et *très-riche*. Il prend « à ferme quelques milliers d'hectares en friche, « que le prince ne cultiverait jamais lui-même, « parce qu'il n'a pas appris et qu'il n'a pas d'ar- « gent. Sur ces nobles terrains, le fermier lâche « sans respect des troupeaux de bœufs, de va- « ches, de chevaux, de moutons. Quelquefois « même, si son bail le permet, il laboure une « lieue carrée et l'ensemence de froment. L'été « venu, mille ou douze cents hommes, descen- « dus de la montagne, envahissent la terre du « prince pour le service du fermier. On fauche « la moisson, on la bat sur place, on la met en « tas, on l'emporte. Le prince la voit passer du « haut de son balcon. Il apprend que sur sa terre

« un homme de *mezzo-ceto*, un homme qui passe « sa vie à cheval, a récolté tant de sacs de blé, « qui font tant de sacs d'argent. Le marchand de « campagne lui-même vient confirmer la nouvelle « en versant, rubis sur l'ongle, le fermage con- « venu. Quelquefois même, il paye plusieurs an- « nées d'avance, et sans escompte. »

Ces hommes sont-ils donc à plaindre? Oui, si l'on en croit M. About. Ils s'enrichissent, ils sont fiers comme les princes; mais ils ne peuvent labourer que la quantité de terrain déterminée par le bail. Or, ces terres sont des terres de pâturage. Labourer et ensemencer une portion, relativement peu importante, ce n'est pas en changer la nature. Au contraire, si le fermier avait tout droit et menait les choses à sa guise, il obtiendrait de belles récoltes en défrichant et il épuiserait le sol. On ne lui permet qu'un labour restreint et borné à tel nombre d'hectares.

A Rome, nous avons entendu soutenir le pour et le contre au sujet de ces arrangements entre propriétaires et fermiers. Mais nous ne savons pas en vertu de quel droit l'Etat interviendrait dans les conventions entre particuliers. Puisque la conclusion générale du livre de M. About est la sup-

pression du gouvernement temporel des papes, nous pourrions demander en quoi et comment la condition du fermier à l'égard du propriétaire se trouverait changée. Ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir à ces points sommaires : dotez l'agriculture de bons chemins vicinaux en bon état de viabilité ; suprimez la fièvre ; desséchez, assainissez, dirigez les irrigations ; accordez des primes pour certains genres de plantations ; distribuez des récompenses pour encourager les bonnes méthodes ; favorisez l'introduction des machines ; venez en aide à ceux qui cherchent l'amélioration des races bovine, chevaline et ovine ; remaniez les tarifs, en vue de la facilité des exportations ; en un mot, laissez arriver jusqu'au gouvernement les réclamations des intéressés et, surtout, qu'elles ne soient pas mises en oubli.

Le mouvement commercial des ports de la Méditerranée et de l'Adriatique n'est pas sans importance. Mais l'industrie des manufactures n'est pas florissante dans les Etats romains.

Le chiffre annuel des navires faisant commerce ou simplement relâche dans les ports des deux mers n'est moindre de six mille pour l'entrée et pour la sortie. Environ dix-sept cents

bâtiments sous pavillon pontifical sont compris dans ce total.

Le réseau des chemins de fer, dont une partie seulement est construite, et l'ouverture de l'isthme de Suez, donneront au commerce extérieur et à la marine un nouveau développement. Peut-être n'est-ce pas avant ce temps que l'industrie s'implantera dans le pays.

Les habitants n'ont pas le génie industriel ; ils n'ont pas le génie du commerce. A Rome, tel magasin où l'on voudrait acheter n'est pas encore ouvert à dix heures du matin ; tel autre est fermé le soir parce que l'heure du dîner est arrivée ; dans un troisième, au milieu de l'après-midi, le boutiquier qui a une course, pressée ou non, sort en fermant la porte à clef : il reviendra dans vingt ou trente minutes ; dans beaucoup d'autres encore, pendant la saison d'été, on ferme en outre à l'heure de la sieste, de midi à trois heures.

Ces mœurs commerciales ne dénotent pas assurément une grande activité ; elles montrent assez que la population marchande n'est pas commer-

çante, et qu'elle serait peut-être incapable de réussir dans la grande industrie.

Chaque maison de commerce est, au surplus, mal assortie et manque presque toujours de quelques-uns des articles qui rentrent dans sa spécialité. Les prix de vente sont souvent arbitraires, et ne sont pas réglés sur un calcul exact du prix de revient. Le marchand lui-même ignore ordinairement quels sont les lieux de production dans lesquels il doit acheter.

La seule réforme possible, lorsqu'il s'agit de l'industrie et du commerce, consisterait à créer un courant commercial à travers l'Etat pontifical. C'est ce à quoi tendent, nous l'avons dit, les chemins de fer et le mouvement de navigation qui sera produit dans les eaux de la Méditerranée par l'ouverture de l'isthme de Suez. C'est alors que, forcément, l'éducation du pays s'achèvera à ce point de vue pratique et matériel. Une contrée admirablement située ne restera pas plus longtemps sans revendiquer sa part dans la distribution des richesses.

Une réforme que demande M. About, et qu'il réclame tout à la fois avec énergie et avec un sen-

timent français dont nous devons le louer, est celle de l'armée. Ecoutez-le :

« Voulez-vous attirer plus de recrues autour « de chaque caserne qu'il n'y eut jamais de pré- « tendants à la porte de Pénélope? Dotez l'armée. « Offrez aux citoyens, je veux dire aux sujets de « l'Etat pontifical, une prime sérieusement enga- « geante; donnez-leur une petite somme d'argent « pour aider leur famille ; gardez le reste pour « le jour où ils sortiront du corps. Retenez-les à « l'expiration de leur congé par des promesses « honorables et fidèlement observées ; faites que « chaque nouvelle année de service augmente « le pécule du troupier entre les mains de l'Etat. « Quand les Romains sauront qu'un soldat, sans « appui, sans instruction, sans coup d'éclat et « sans coup de fortune, par la seule fidélité de « ses services, peut s'assurer, en vingt-cinq « années, 500 ou 600 francs de revenu, ils se « disputeront l'avantage d'entrer dans les rangs. « Et je vous réponds que l'intérêt privé les rat- « tachera solidement au pouvoir, comme au dé- « positaire de leurs économies. Le bourgeois le « plus indifférent et le plus lourd, s'il voyait « brûler l'étude de son notaire, courrait sur les « toits comme un chat pour éteindre le feu. En

« vertu du même principe, un gouvernement a « d'autant plus à attendre de ses serviteurs qu'ils « ont plus à espérer de lui..... Le gouvernement « pontifical a 15,000 soldats pour dix millions. « La France les payerait cinq millions de plus, « mais elle en aurait pour son argent. Les « hommes qui ont fait deux ou trois congés sont « ceux qui coûtent le plus cher, et cependant il « y a de l'économie à les garder sous les dra- « peaux, car chacun d'eux vaut trois conscrits. « Voulez-vous, oui ou non, créer une force na- « tionale? Etes-vous bien décidés? Votre parti « est-il bien pris? Payez donc et faites tous les « sacrifices nécessaires. Si, au contraire, le gou- « vernement préfère l'économie à la sécurité, « commencez par économiser les dix millions du « budget de l'armée, et faites vendre à l'étranger « ces 15,000 fusils, plus dangereux qu'utiles, « puisque vous ne savez pas s'ils sont pour ou « contre vous. La question se résume en deux « mots : Sécurité qui coûte ou économie qui « tue..... Le gouvernement du Saint-Père est « trop sage pour courir les aventures. Nous ne « sommes plus au temps de Jules II, qui portait « la cuirasse et le hausse-col, et sautait lui- « même à la brèche. Mais pourquoi le chef de

« l'Eglise ne ferait-il pas comme Pie V, qui « envoya ses matelots avec les Espagnols et les « Vénitiens à la bataille de Lépante? Pourquoi « ne détacheriez-vous pas un ou deux régiments « romains en Algérie? la France leur donnerait « peut-être une place dans ses armées; ils servi- « raient avec nous la sainte cause de la civilisa- « tion. Lorsque ces soldats reviendraient, après « cinq ou six campagnes, reprendre modestement « un service d'ordre public, soyez sûr que tout le « monde leur obéirait poliment. Ceux qui les « humilient aujourd'hui seraient fiers de leur « témoigner du respect... » — Nous voudrions que M. About n'eût écrit que de telles paroles. Mais, hélas!...

En ce qui concerne la réforme des institutions, nous nous résumons dans les termes suivants :

1° Les réformes vraies et durables seront accomplies sous l'influence conservatrice et religieuse des deux grandes nations catholiques; elles ne peuvent être révolutionnaires. — Elles seront accordées par le Pape et non imposées par les puissances. Elles affermiront le pouvoir temporel et ne l'affaibliront pas.

2° Malgré les excitations de parti, le radica-

lisme n'est pas sympathique aux masses ; mais l'idée italienne, dégagée de toutes les vagues théories et formulée de la seule façon pratique que l'Europe puisse et veuille admettre ; l'idée italienne renfermée dans la seule formule que puissent comporter le droit public, le texte des traités et la sécurité de l'Europe, consiste dans l'affranchissement national, que viendra consolider l'unité relative d'une confédération, *et dans les améliorations intérieures.*

3° Les réformes intérieures ne peuvent ébranler l'autorité de la loi, soit en condamnant absolument le mode de sa formation, en décriant le législateur, soit en arguant d'une incompatibilité prétendue et de l'impossibilité de concilier le droit canon avec les besoins des sociétés modernes.

4° Il importe au gouvernement romain de ne pas se laisser confondre avec la police, principalement dans la ville de Rome. Il est de son intérêt de réprimer le zèle de la police, en matière politique. Les instructions données à tous les agents doivent se résumer dans ces mots bien connus : *Pas de zèle, messieurs, pas de zèle.* La réforme de la police devra s'accomplir au profit des étrangers ; elle serait dirigée avec raison

contre la rapacité, le pillage, une sorte de brigandage toléré qui fera toujours jeter les hauts cris aux touristes et aux visiteurs de la ville éternelle.

5° L'administration des finances est désormais entourée de garanties sérieuses, à la condition toutefois que les représentants des provinces, membres de la consulte, entendront la comptabilité et seront dignes de leur mandat. La réforme sera complète si les choix sont bons.

6° L'agriculture, l'industrie et le commerce attendent des encouragements : il s'agit de créer un mouvement commercial qui n'existe pas et que les circonstances vont produire presque sans effort. Une population de cultivateurs est assurée déjà, mais les vrais industriels et les vrais marchands font encore défaut. Aux uns et aux autres, il faut de sages tarifs, des débouchés, des facilités nouvelles pour la vente et pour l'achat. Il faut à l'industrie et au commerce le complément d'une éducation à peine ébauchée, qui s'achèvera par la concurrence.

7° L'armée pontificale existe. La réforme consiste à la rendre solide, à lui assurer l'autorité morale qui devrait lui appartenir. L'armée sera pour le gouvernement un appui véritable ;

elle formera pour le pays des citoyens, des hommes énergiques.

C'est par l'armée renouvelée, c'est par l'agriculture encouragée, par l'industrie et le commerce vivifiés que s'opérera la vraie sécularisation.

Séculariser, qu'est-ce donc autre chose que donner aux intérêts du siècle la place et le rang qui leur conviennent dans les sociétés modernes?

Et pourquoi le gouvernement du Pape et des cardinaux serait-il contraire à la sécularisation ainsi entendue? La France sous Richelieu, sous Mazarin, a-t-elle été accusée d'être rétrograde? L'homme de génie, s'il arrivait qu'il fût un prêtre, cesserait-il de se montrer apte aux grandes choses? Il est absurde de vouloir condamner le souverain temporel des États romains parce qu'il est Pape, les ministres parce qu'ils sont cardinaux, tel ou tel gouverneur parce qu'il est prélat, comme aussi, il n'est pas nécessaire d'être monsignor pour être probe et intelligent, de porter la mitre ou la barrette rouge pour avoir la capa-

cité qui permet de diriger les affaires publiques.

Séculariser l'Etat, c'est ôter aux fonctionnaires, si l'on veut, l'uniforme qui les enrégimente extérieurement dans les rangs du clergé, et qui ferait confondre des choses essentiellement distinctes.

Sécullariser, c'est encore exciter la noblesse à revendiquer un rôle utile et actif; c'est initier la bourgeoisie à la vie publique, sans renverser l'ordre ; c'est combattre la révolution en lui arrachant ses armes, en lui ôtant ses prétextes.

Sécullariser, enfin, c'est prendre énergiquement la protection des étrangers et des citoyens, au moyen de la police réformée ; c'est reconnaître que la prospérité de la cité terrestre est un intérêt de premier ordre, et que, parfois même, si celui-ci n'est pas ou ne paraît pas suffisamment assuré, le trouble et la confusion s'introduisent jusque dans la région élevée des principes, puisque les hommes reprochent à ceux-ci le mal qui existe dans celle-là.

En ce cas, la *sécularisation* résume toutes les réformes, et, nous l'avons dit déjà, la question romaine est une question de réformes.

Nous avons voulu beaucoup moins réfuter M. About, — il faudrait plus de temps et d'espace, — que poser nettement la question romaine. Il nous sera facile de conclure en peu de mots :

L'Empereur Napoléon III a promis à la France la liberté pour couronnement des institutions potiques qui nous régissent.

La France est calme ; les passions sont au moins endormies ou apaisées; les partis, autrefois divisés, s'unissent pour reconnaître la sagesse du gouvernement, disons mieux, la sagesse de son chef.

L'Europe proclame la France impériale vraiment grande par l'industrie, par la science, par les lettres, par la gloire militaire et par tout ce qui honore les nations.

Cette puissance au dehors, cette force au dedans, nul ne les appréciera mieux que celui à qui en revient principalement le mérite.

La dictature du 2 décembre a fait place, peu à peu, à des tendances différentes. Dans la pratique, le régime impérial est devenu plus libéral que ne le souhaitaient ses ennemis. Sans pactiser avec la révolution, parce que la révolution c'est le désordre et l'anarchie, il s'est relâché, de jour en jour, d'une rigueur d'abord jugée nécessaire. L'alliance anglaise a persisté assez pour montrer, malgré la différence des systèmes politiques, des affinités d'idées. Chose remarquable ! Les libéraux anglais sont les plus sympathiques à la cause de Napoléon III. Le ministère de lord Palmerston est ouvertement favorable à la France, celui de lord Derby incline visiblement vers nos adversaires. C'est ce que l'on a vu, de reste, pendant la dernière et glorieuse campagne d'Italie.

L'Empereur avait vu dans l'Italie la révolution toujours menaçante, et les idées sainement libérales n'ont pas de plus terrible ennemi que la révolution. C'est pourquoi l'Empereur a fait appel à la France, afin que par notre intervention l'Italie devînt à la fois conservatrice et libérale. Le traité qui affranchit la Péninsule et la dote de son indépendance, en lui assurant l'unité fédérale, consacre ce nouvel ordre de choses. Dès lors, la

révolution est vaincue dans son dernier asile. Elle n'aura plus de prétexte en Europe; elle n'aura plus de point d'appui. Et, parce qu'elle ne subsistera plus comme une menace contre la société, celle-ci poursuivra le développement naturel de ses institutions, elle en obtiendra le couronnement.

M. About a fourni à la révolution des prétextes et des griefs. Il n'a donc pas compris la situation générale; il ne l'a pas mieux connue que la question romaine, l'un des côtés particuliers de cette situation. Son livre aurait dû paraître en 1848; en 1859, il ne peut avoir qu'un succès de curiosité.

On oppose à Pie IX cette parole de J.-C., si souvent répétée, et toujours si peu comprise : Mon royaume n'est pas de ce monde. Mais, dit M. Schœbell à qui nous avons déjà emprunté quelques citations : « Qu'on ne cherche pas dans ces paroles la condamnation de la puissance temporelle de la papauté; qu'on les prenne dans le sens naturel qu'elles ont et qu'elles doivent avoir dans la bouche du Roi par excellence. Lorsqu'il dit que son royaume n'est pas de ce monde,

c'est comme s'il disait que son royaume ne relève d'aucune puissance de ce monde, que son royaume n'est pas un royaume éphémère ou périssable..... Ce royaume n'est pas périssable et c'est en cela qu'il n'est pas de ce monde. »

« ...Ils sont peu sincères ceux qui disent que Jésus-Christ n'avait pas où reposer sa tête et qui se font d'un conseil de pauvreté et d'humilité évangélique un argument contre un ordre de choses tout différent, contre ce pouvoir tout temporel du Pape, qui est une question de gouvernement et une nécessité pour l'Eglise, assise comme elle l'est, au milieu d'une société qui n'est pas catholique seulement, mais dont une grande partie est schismatique ou hérétique, c'est-à-dire ennemie de l'Eglise! Que deviendraient dans ces conditions la liberté et l'indépendance de l'Eglise si le Pape cessait d'avoir une position indépendante et souveraine?... Sans doute, l'Eglise est toujours libre et indépendante, quelle que soit d'ailleurs sa position extérieure, elle ne peut pas ne pas l'être. La liberté et l'indépendance sont ses attributs constitutifs. Si ces attributs pouvaient lui être ravis, elle ne serait pas l'Eglise de Dieu. L'Eglise a donc été libre et indépendante,

alors même qu'elle a vu expirer dans l'exil les plus saints de ses Pontifes, les Martin Ier, les Grégoire VII, les Pie VI.

« Cependant, nous avons à peine besoin de le dire, la liberté et l'indépendance du martyre sont un fardeau tellement glorieux que l'humanité ne saurait le porter d'une manière continue. Il faut donc que la liberté et l'indépendance de l'Eglise se fassent à la taille commune des hommes, et c'est à quoi Dieu, qui fait tout avec poids et mesure, a pourvu par l'institution du pouvoir temporel des papes. Qu'on n'y touche pas! » (*Du pouvoir temporel des papes.*)

Est-ce donc sous le pontificat de Pie IX qu'il convient de discuter la légitimité du pouvoir temporel des papes, au nom des idées libérales et des besoins de la société moderne ?

La liberté! s'écrie l'auteur de la brochure intitulée : *Faut-il détrôner le Pape*, nul ne l'aima mieux que Pie IX. Il l'aima comme elle doit l'être, inséparable de l'ordre.

« Il aima le progrès, il aima l'indépendance légitime de l'Italie.

« Voyez ses actes :

« Il réforme les tribunaux, diminue les impôts, abolit celui des patentes, crée une junte nationale, institue le conseil municipal et la garde civique, révise le code civil et criminel, rétablit l'ordre dans les finances, l'harmonie dans le budget, équilibre les revenus et les dépenses de la fortune publique, crée des salles d'asile, des écoles et des maisons de charité pour les pauvres ; il publie le statut fondamental d'un gouvernement représentatif ; enfin il comble son peuple de bienfaits, sème le bonheur et la justice et ne recueille que le crime et l'ingratitude.

« Il montre, lui aussi, que la papauté, c'est la civilisation, la paix, la lumière, la vie. »

Puisse le congrès de Paris ne pas l'oublier.

La mission du Congrès ne peut être, en effet, de donner satisfaction aux passions, aux préjugés, aux rancunes.

Nous avons dit quelle est la *véritable question romaine*. Nous dirons aussi, — et cela est nécessaire pour éclairer l'opinion publique, — quels sont les adversaires, nous allions dire les agresseurs, de la papauté et de son pouvoir temporel.

C'est aussi l'un des côtés de la question. Ce n'en est pas le moins curieux; mais c'est celui dont on a parlé le moins.

Les études classiques, si peu fortes qu'elles soient, si vite oubliées qu'elles puissent être généralement, ont laissé dans les esprits un certain nombre d'idées qui se répandent dans la circulation, et qui ont, en quelque sorte, un cours forcé dans la conversation habituelle des honnêtes gens.

Rome et l'Italie sont en possession du privilége rare d'exciter des *sympathies désintéressées*.

Ces sympathies sont, pour les hommes faits, comme une réminiscence des enthousiasmes de la jeunesse, refroidis par l'âge et par les préoccupations, mais d'autant plus persistants qu'ils datent de loin, d'autant plus opiniâtres qu'ils sont moins vifs; enthousiasmes qui n'ont point eu le sort de tant d'autres parce que ni les passions ni l'intérêt particulier n'étaient en jeu.

Au demeurant, ces sympathies, avons-nous dit, ne sont point telles qu'elles aient rien de véhément, mais elles suffisent à expliquer l'intérêt que réveillent les noms de Rome et de l'Italie. Choisissez Ancône ou Civita pour capitale des Etats

de l'Eglise et donnez à l'Italie un autre nom : tout change aussitôt. Tant est grande la puissance des mots !

Tous ne s'intéressent pas à l'expédition de Cochinchine, ni à la guerre entreprise par l'Espagne sur la côte du Maroc. Il n'est personne, au contraire, qui ne demande à quel point en est la question romaine.

De même qu'il y eut autrefois des Philhellènes, à l'époque où la Grèce revendiquait son indépendance, et que dans leurs rangs figuraient beaucoup d'hommes ignorants de la situation des provinces grecques placées sous le joug des Ottomans, ainsi l'on compte parmi les amis de l'Italie beaucoup d'hommes qui ne connaissent ni son état actuel, ni ses mœurs, ni ses coutumes, ni ses lois, ni ses institutions, ni le premier mot de son histoire depuis les âges chrétiens.

Ces amis de l'Italie ne peuvent pas s'imaginer qu'il y ait même un gouvernement dans Rome. Ils se persuaderont volontiers que tout est encore à créer. Ils réclament naïvement des institutions pour le peuple romain, et s'étonnent qu'on ait attendu si longtemps pour lui en donner. Ils croient fermement qu'il n'y a eu jusqu'ici nulle tentative d'organisation sociale et, s'ils ne blâ-

ment pas les Papes, parce qu'ils n'ont point de haine contre leur pouvoir, ou même parce que, comme M. About, ils les *respectent sincèrement*, du moins ils demandent, attendu les besoins de la société dans les États de l'Église, qu'il soit avisé dans un bref délai.

Ces naïfs, nous les appellerons les *classsiques*.

Or, il y a des *classiques* parmi les savants, les lettrés, les doctes, comme il s'en rencontre parmi les conditions ordinaires de la vie. L'université, la magistrature, l'armée, le commerce, l'agriculture comptent des classiques, c'est-à-dire des hommes qui ignorent radicalement les données du problème qu'il s'agit de résoudre.

Tels sont les premiers adversaires de la papauté et du pouvoir temporel des Souverains Pontifes.

A la suite des *classiques*, nous placerons les *touristes*, les uns gens de lettres, les autres voyageurs par agrément et par fantaisie.

Le touriste homme de lettres ne prend pas le temps de juger. Demandez plutôt à M. Edmond About. C'est ordinairement un gaillard qui a la bourse assez peu garnie pour ne pouvoir loger six mois de suite dans une même ville. Il ne

s'est d'ailleurs mis en route qu'après avoir traité avec un journal, une revue, avec n'importe quel libraire qui attend de la copie dans un bref délai, et qui la payera bel et bien, pourvu que, prose ou vers, le livre ait apparence d'actualité ou certain cachet original.

Le touriste homme de lettres a de l'imagination et une certaine prestesse de jugement. Il saisit vivement un aspect des choses; il mêle à son insu la vérité et l'erreur; il croit volontiers qu'il a fait des découvertes; il prend ses impressions pour des observations; il se dit impartial et il juge définitivement, sans enquête préalable.

Qu'un touriste homme de lettres soit doué de quelque talent comme écrivain et il parviendra à répandre, à vulgariser les opinions qu'il s'est faites *de bonne foi*. Le vrai, le faux, le spécieux, le réel se coudoient, se heurtent, se poussent dans son livre qui n'en parvient pas moins sans encombre jusqu'à la dernière page. L'auteur est content de lui-même; le public est satisfait.

Mais le touriste homme de lettres était trop frivole pour être bon juge, trop préoccupé du public pour ne point aimer le paradoxe. Lui aussi, il est devenu l'adversaire de la papauté et

de son pouvoir temporel. Ce que vaut son témoignage, il est inutile de le dire plus longuement.

Le touriste homme du monde ne voyage pas pour ne rien voir de nouveau dans les mœurs, dans les usages. Il a trop de bon ton, de savoir-vivre et de goût pour louer sans réserve. Il raconte avec plaisir, au retour de ses pérégrinations. Mais s'il loue peu, que fera-t-il ? Il critique, il blâme. Admirer, ce n'est pas juger. Critiquer, c'est émettre une opinion à soi, c'est revendiquer son droit de contrôle sur les faits et sur les choses.

Heureuses sont les contrées, telles que le Groënland ou la terre de Van Diemen, dans lesquelles la mode, l'habitude et la routine n'envoient pas chaque année des milliers de visiteurs, avides de raconter après avoir vu !

Heureux les royaumes, tels que la Suède et le Danemark, auxquels le vulgaire, érudit ou privé de lumières, ne porte pas assez d'intérêt pour s'affliger tout à coup en pensant que ces pays sont peut-être, à l'heure qu'il est, dépourvus d'institutions ou d'organisation sociale !

Au point de vue religieux, les descendants de Voltaire, — car ils ne sont pas morts, — sont

d'autres adversaires et des adversaires plus décidés.

Pour eux, le pontife élevé à la dignité de roi a pu conserver, pendant le moyen-âge, une situation que comportait l'état intellectuel d'une autre époque. Mais ces vestiges d'un temps qui n'est plus doivent désormais disparaître. L'humanité est entrée, disent-ils, dans des voies nouvelles. A Rome, le moyen-âge subsiste encore ; et Rome est le dernier asile des idées rétrogrades. C'est au nom du progrès que l'Europe doit condamner le pouvoir temporel des Souverains Pontifes. Et, toutefois, le Pape demeurerait environné de respect. Peut-être même, on lui laisserait la ville éternelle :

« Rome, entourée du respect de l'univers,
« comme d'une muraille de la Chine, dit M. About,
« serait pour ainsi dire un corps étranger au
« milieu de la libre et vivante Italie. »

Mgr d'Orléans répond à ces attaques :

« Moi, je vous dirai :

« Il y a, comme on l'a proclamé à l'ancienne tribune française, le progrès révolutionnaire de la boule qui roule toujours en tout sens et ne se fixe jamais ; et il y a l'immobilité de la borne qui ja-

mais ne bouge : nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre.

« Mais il y a aussi la glorieuse immobilité du soleil, fixe au centre du monde, qui anime tout, qui éclaire tout, et autour duquel s'accomplissent tous les mouvements les plus splendides, autour duquel le *monde marche* sans que la lumière *reste jamais en arrière*, quoique vous en disiez : voilà l'image du catholicisme. »

Nous ajoutons : et de la papauté.

Mgr d'Orléans écrit encore :

« Vous vous dites catholique. L'inflexibilité des dogmes est donc dans votre symbole comme dans le nôtre : vous croyez-vous pour cela condamné à être immobile ?

« En quoi l'inflexibilité de vos dogmes nuit-elle chez vous au mouvement de tous les progrès matériels, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à l'éclairage au gaz, aux télégraphes électriques, aux chemins de fer ?

« L'Angleterre a progressé en tout cela avant nous. Eût-elle été bien reçue à nous dire : c'est l'inflexibilité de vos dogmes qui retarde chez vous l'éclairage au gaz et les chemins de fer ?

« Heureusement d'autres nations catholiques devançaient ici, égalaient du moins l'Angleterre,

en sorte que ce bel argument était réfuté avant de naître.

« Mais il y a d'autres progrès que les progrès matériels. En quoi l'inflexibilité du dogme nuit-elle à l'art, à la science, à la littérature, à tous les progrès intellectuels et moraux ?... »

Ces paroles ne sont pas seulement la condamnation des principes exposés dans la brochure : *le Pape et le Congrès*.

La royauté du pontife ne peut être rejetée au nom de l'immobilité du dogme. Les titres de pontife suprême et de roi ne sont donc pas incompatibles. La civilisation moderne ne condamne point Pie IX à descendre du trône, n'en déplaise aux disciples attardés de Voltaire.

Au point de vue religieux, bon nombre d'indifférents, aussi bien que d'incroyants, qui se préoccupent du négoce, de l'industrie, de l'activité ou du ralentissement des affaires commerciales, du cours des valeurs cotées à la Bourse, sont surpris de rencontrer une question qui ne peut être traitée purement et simplement par les voies ordinaires de la politique. Cette question mixte dans laquelle on leur parle de foi, de convictions catholiques, d'ordre providentiel, et qui

néanmoins peut produire la hausse ou la baisse du trois pour cent, répugne à leurs instincts. Ils ne seront pas les derniers à proclamer qu'il s'agit d'un fait anormal, d'un fait que n'a plus sa raison d'être dans le temps présent.

Parce qu'ils sont indifférents, il ne leur en coûte pas de témoigner de leur respect profond pour la personne du pontife. Ils admireront volontiers ses vertus ; ils loueront sa bonté. Ou bien, ils regretteront sa faiblesse, ses indécisions, ses hésitations, si quelque écrivain leur assure que Pie IX est faible, indécis, hésitant. Mais ni M. About, ni aucun autre ne leur donnera de fiel. Ils sont calmes et de *bonne foi*. Ce n'est point avec passion qu'ils exigent la suppression du pouvoir temporel. Non, ils admettent tous les ménagements, toutes les transitions. Ils se bornent à déclarer que le but doit être atteint ; qu'il en faut venir là ; que la diplomatie est tenue de ne pas perdre de vue cette nécessité politique d'une transformation des Etats Romains. Rien n'est moins contestable, à leur sens.

Cependant, est-ce là une opinion suffisamment éclairée ? Dira-t-on qu'un jugement ainsi formé soit sérieux ? Assurément non.

Les sceptiques, les railleurs, les esprits *gaulois*, les écrivains légers qui ne connaissent point le respect sont devenus des agresseurs, plus encore que des adversaires de la papauté. Quelle belle et bonne ressource que cette ville des papes, avec ses moines de toutes couleurs, avec ces capuchons et ces robes de bure que l'on rencontre à chaque pas ! Quelle mine inépuisable que celle de peindre les monsignori, les prélats ! Comme il y a de quoi s'égayer lorsqu'on s'attaque aux cardinaux, au Pape, au chef spirituel de deux cents millions de chrétiens ? Plus les personnages sont augustes, plus ils sont sacrés, et plus aussi l'occasion est excellente !

Le rire s'en va. L'esprit s'en va. Eh bien ! en route ; nous irons à Rome et la société blasée va rire encore. Nous n'en sommes plus, dit M. About, au temps où « la naïveté des nations catholiques redorait tous les ans l'idole pontificale, » au temps où « les vieilles religions se croyaient éternelles. » Et, cependant, « il n'y a pas plus d'un siècle ou deux » qu'il en était ainsi.

M. About pourra donc signaler agréablement, par exemple, les églises dans lesquelles une inscription « promet une indulgence honnête » à ceux qui viennent prier. Il faut bien rire !

A Rome, il l'assure, on lui affirmait que « tout a été dit contre les Papes, » et que, pour « un homme qui se pique d'originalité, » il n'y avait plus rien à faire. On s'était trompé; il suffisait de rajeunir les vieilleries déjà rances de l'impiété et de l'incrédulité :

« Ne croyez pas qu'on soit tenu de pratiquer la religion lorsqu'on pratique les cardinaux, ni qu'il faille aller à la messe pour se faire inviter au bal. » — Superbe! en vérité, comme antithèse. M. About a dû se frotter les mains après avoir écrit cela. « Mais, continue-t-il, il est d'obligation stricte et absolue de trouver que tout est bien à Rome, de considérer la papauté comme une arche, les cardinaux comme des saints, les abus comme des principes, et d'approuver la marche du gouvernement, même lorsqu'il ne marche pas. » — Décidément, Rome a mis en veine M. About.

« Le prélat romain, dit-il encore, est souvent un gros garçon qui sort du séminaire avec une tonsure pour tout sacrement.... Mais il est inouï qu'un prélat, si vicieux qu'il puisse être, professe des idées libérales. » — Charmant, je vous l'assure!

A nos âges de bouleversements politiques et de commotions sociales, il se rencontre par le monde des majestés déchues. Respect aux nobles

et grandes infortunes! Mais non, M. About n'y consent pas. Il nous apprend que Rome « est l'asile naturel de tous les rois tombés de leur trône. C'est à Rome qu'ils viennent bassiner leurs contusions et panser les blessures de leur orgueil... Une petite cour, assemblée dans leur antichambre, les couronne à huis clos, les appelle Majestés au saut du lit, et les encense dans leur cabinet de toilette... En résumé, le roi le plus meurtri, le plus contus, le plus froissé *par des sujets ingrats* (sic), n'a qu'à se réfugier à Rome : avec un peu d'imagination et beaucoup d'écus, il se persuadera qu'il règne sur des peuples absents. »

Comme c'est joli! Combien cette fidélité au malheur, combinée avec l'attachement pour la personne et la foi politique, est agréablement raillée! Les hommes de notre siècle ont besoin de telles leçons, assurément.

Rome est « une ville si respectueuse du passé » que nous pourrions soupçonner dans M. About une pointe d'opposition bourgeoise. L'opposition des classes revit en présence de cette société trop peu démocratisée, à ce qu'il paraît. M. About est spirituel, autant ou plus que Beaumarchais :

« Il est certain que la fortune, l'éducation, le

talent ont conquis, depuis cinquante ans, des droits qui étaient réservés à la naissance. Rome a vu venir en chaise de poste des étrangers qui n'étaient pas nés...

« Permettez-moi d'évoquer quelques souvenirs de l'âge d'or...

« Il n'y a pas plus d'un siècle ou deux..... quand l'Europe était peuplée de quatre ou cinq cent mille personnes de condition, faites pour s'entendre et s'égayer ensemble, sans nul souci du petit monde, Rome était le paradis des étrangers...

« En ce temps-là, il fallait un mois ou deux pour arriver jusqu'à Rome; on n'y venait donc point passer huit jours... L'étranger se débottait tout à l'aise, et faisait porter ses lettres de recommandation... Dès ce jour, il se trouvait partout chez lui. Il était de tous les écots. Il dansait, soupait, jouait, faisait sa cour aux dames. Vous pensez qu'il ne manquait pas de festoyer à son tour ceux qui l'avaient si bien reçu. Il ouvrait sa maison à la bonne compagnie, et ces brillants hivers de Rome en tiraient un nouvel éclat. »

Or, parce que Rome n'est point assez démocratique, on ira jusqu'à contester, au mépris des traités, le droit d'un souverain sur ses Etats; on

prônera ouvertement la révolution, on en proclamera la légitimité, on demandera à un congrès de l'Europe d'en vouloir bien enregistrer les résultats, comme autant de faits accomplis qui ont modifié le droit. C'est étrange! et, pourtant, voilà ce qui est.

Sceptiques et railleurs, esprits gaulois, écrivains légers auront toute licence, parce qu'ils sont en même temps les représentants d'une opposition bourgeoise contre les demeurants d'une autre société.

Nous avons parlé, en passant, des moines et de leurs robes de bure. Pourquoi Rome en est-elle peuplée? Pourquoi, dit-on, cette vie oisive, sous prétexte de contemplation? Qui fera comprendre à un gouvernement clérical la nécessité de rendre à une vie active toute une population qui s'endort dans une paresse dévote?

D'abord, nous répondrons :

Nous autres catholiques, nous croyons à un ordre surnaturel et à la manifestation de la Providence dans la direction des affaires humaines, même dans ce qu'elles ont de personnel. Nous croyons à la vérité des vocations et nous ne discutons pas pour savoir en vertu de quel motif

Dieu appelle ici ou là, tels ou tels dans une voie d'exception.

Dieu proportionne le nombre des vocations aux besoins des sociétes, aux conditions de leur existence. Ce n'est point à nous de lui demander compte.

Les vocations en Italie, bien que plus nombreuses, peuvent être et sont, sans doute, aussi sérieuses qu'en aucun pays du monde.

Mais, ensuite, n'est-il pas vrai que si Dieu s'accommode, en quelque sorte, à l'ordre purement humain pour susciter des vocations plus ou moins nombreuses, l'état actuel de la société régie par les pontifes romains doit fournir ces vocations en nombre plus considérable.

Ouvrez l'isthme de Suez; créez un courant d'activité commerciale dans la Méditerranée; dotez l'Italie centrale de chemins de fer qui lui permettent d'avoir son rang parmi les contrées que le mouvement du monde moderne anime ; vivifiez l'industrie, l'agriculture ; créez des emplois, ouvrez des carrières nouvelles ; attirez dans les rangs de l'armée renouvelée la forte et robuste jeunesse du pays, et lentement, peu à peu, le nombre des moines diminuera. Non point que le catholicisme s'en ira. A Dieu ne plaise! Mais la société aura de nouveaux besoins et, parce que l'ordre de la Providence s'accommode aux faits humains, Dieu

restera, toujours aussi présent, au milieu de cette société, et néanmoins elle ne sera plus la même.

Cette transformation, l'appellerons-nous de nos vœux? Nous la laisserons s'accomplir par l'effet du temps. Nous prierons Dieu de préserver les sujets du père commun des fidèles de l'esprit de vertige et d'aveuglement qui les entraînerait en dehors des voies dans lesquelles se trouve le salut des peuples et celui des particuliers.

Mais, de grâce, esprits gaulois ou sceptiques, esprits railleurs ou bourgeois, ne désapprenez pas aux sujets de Pie IX le respect et la vénération pour tout ce qui est saint et sacré. Les négociants, les hommes de Bourse, les industriels, les spéculateurs se sont laissé entraîner au nom des intérêts matériels. Comment n'en aurait-il pas été ainsi?

« Je suppose un instant, écrit M. About, que tous les sujets du Pape renoncent volontairement *à toutes les libertés* religieuses, politiques, municipales et même civiles, pour jouir sans arrière-pensée d'un *bonheur épais;* qu'ils se contentent des biens matériels *à la portée de la brute*, comme la santé et la nourriture : trouveront-ils chez eux de quoi se satisfaire? ont-ils en cela du moins à se louer du gouvernement? sont-ils *aussi bien traités que des animaux en cage* ? le peuple est-il *en bon point* ? Non. »

Comment ne pas s'apitoyer?

« L'industrie a surtout besoin de liberté. Or, toutes les industries un peu importantes constituent des priviléges. Non-seulement les tabacs et les sels, mais le sucre, le verre, la bougie de stéarine se fabriquent par privilége. Privilége par-ci, privilége par-là. »

M. About sait qu'en France les tabacs sont soumis au monopole du gouvernement de même que le sel; que la protection accordée par les tarifs aux sucres indigènes constitue un privilége. Pense-t-il que ce soit un motif suffisant pour soustraire à l'autorité du gouvernement de l'Empereur, ne fût-ce qu'un département?

Qu'on ne l'oublie pas, sa conclusion, lorsqu'il s'agit des États du Pape, n'est pas celle-ci : *améliorez*, et, dans la circonstance présente : *détruisez le privilége;* mais il conclut : *au pis-aller et en dernière analyse, le Pape conserverait toujours la ville de Rome;* en d'autres termes : enlevez au Pape son titre de souverain et ne lui en laissez que l'apparence.

« Les communes les plus voisines de Rome n'ont pas de chemins carrossables. La nation demande des chemins de fer à cor et à cri; le commerce manque de routes et de chemins vicinaux. » Cependant « bientôt peut-être, grâce au talent

de nos ingénieurs et *à l'activité d'un grand financier de Paris* (en note : M. Mirès), les locomotives pourront circuler entre Rome et Civita-Vecchia. »

Nous voulons signaler, en passant, le coup de chapeau donné à M. Mirès. C'est une puissance que l'on traite avec plus de respect que celle du Pape. M. About n'a mis au bas des pages, dans tout son livre, que quatre ou cinq notes dont l'une est celle que nous venons de citer : *M. Mirès*. Combien, dans sa brièveté, elle est néanmoins éloquente!

A nos yeux, M. Mirès a bien mérité des Etats romains, et nous le réputons un financier intelligent. Nous le proclamerons un grand homme, si M. About le désire. Mais nous poserons cette question : Y a-t-il, dans les trois cents pages qui composent cet ouvrage, un autre personnage, quel qu'il soit, pour lequel l'auteur ait témoigné ce respect? Serait-ce Pie IX dont il en fait cet éloge, au moins fort singulier : *Il croit en Dieu!* »

C'est bien là l'un des signes du temps.

Pour égayer le sujet, M. About ajoute qu'au temps où l'on s'occupait de l'avant-projet pour la construction du chemin de fer, chacun des couvents voulait éloigner de ses murs la voie ferrée, comme si le diable demandait à passer chez eux. »

Spéculateurs, industriels, négociants, hom-

mes de Bourse, l'Italie centrale n'est donc pas pour vous un sol privilégié. Ecoutez encore :

« La capitale est en possession d'une Bourse ; je l'ai découverte par hasard en feuilletant l'almanach romain. Cet établissement public ouvre une fois par semaine. Jugez par là de l'activité des transactions ! »

Serait-ce en ouvrant la Bourse deux fois par semaine qu'on doublerait l'activité des transactions? Ce peu d'activité du marché des valeurs publiques ne tient-il pas à la stabilité des fortunes et à l'absence des transactions fictives qu'on appelle du nom de spéculation ou d'agiotage?

La spéculation effrénée n'est pas et ne produit pas la richesse.

Je me défie de cette conclusion d'un chapitre sur les intérêts matériels :

« Mais à quoi bon m'égarer dans les détails ? *Il suffit de dire que les sujets du Pape seront aussi riches et aussi heureux que pas un peuple de l'Europe dès qu'ils ne seront plus gouvernés par un Pape.*

Le dénombrement de ceux qui se sont rangés d'eux-mêmes ou que l'on a essayé de ranger parmi les adversaires ou les agresseurs de la papauté et de son pouvoir temporel finirait peut-être par ressembler aux dénombrements d'Homère, si nous voulions absolument ne rien oublier.

Il est inutile de mentionner les hérétiques, les

schismatiques et tous ceux qui voient dans l'Eglise catholique une ennemie, dans son chef le commandant suprême d'une armée hostile et prête à la bataille.

On pourrait examiner avec profit, peut-être, de quelle façon les anciens partis politiques tendant à se transformer se sont comportés dans les circonstances actuelles. Il ne serait pas difficile de reconnaître que certaines nuances du parti avancé ont saisi avec empressement une occasion de se rallier sur un même terrain, une occasion unique, disons-le, de faire croire que l'opinion publique est ici de leur côté et que la majorité leur appartient lorsque viennent à surgir certaines questions importantes, tandis que, d'autre part, les catholiques, oubliant les discussions irritantes, se sont groupés comme à la veille d'un danger commun :

« Croyez-vous donc, s'écrie Mgr d'Orléans, que le sang chrétien ait oublié de couler dans nos veines et que nos cœurs ne battent plus dans nos poitrines? Prenez-y garde, vous finirez par nous blesser: je ne sais si nous avions besoin d'être réveillés, mais vous réussissez à merveille à nous ouvrir les yeux. »

Les représentants des partis extrêmes, les mécontents endormis ou réduits à l'impuissance, ont repris goût soudainement à la discussion des affaires publiques.

D'autres, heureux de penser intérieurement que leur dévouement n'est pas servile, ont essayé de montrer qu'ils ne sont pas moins libéraux lorsqu'ils s'élèvent jusqu'à la région des principes et qu'ils n'ont pas à combattre au dedans contre les fauteurs du désordre.

« A quoi servirait de se faire illusion, dit le *catholique sincère*, auteur de la brochure : *Le Pape et le Congrès ?* Par un concours de circonstances diverses, par un enchaînement de causes qui remontent bien loin, le pouvoir temporel du Pape est sérieusement menacé dans les conditions où il s'exerce aujourd'hui. C'est un grand malheur *que nous déplorons du fond du cœur*... C'est une situation déplorable que l'aveuglement et l'imprévoyance peuvent seuls vouloir prolonger, mais que le dévouement éclairé et respectueux demande de changer au plus vite. Ce changement est nécessaire, il est urgent; il n'y a que les ennemis déclarés de la papauté ou *ses amis aveugles* qui puissent le repousser. D'abord, nous voudrions que le Congrès reconnût, comme un principe essentiel de l'ordre européen, la nécessité du pouvoir temporel du Pape. Pour nous, c'est là le point capital. *Le principe nous paraît avoir ici plus de valeur que la possession territoriale* plus ou moins grande qui en sera la conséquence na-

turelle. Quant à cette possession elle-même, *la ville de Rome en résume l'importance*, le reste *n'est que secondaire*. Il faut que la *ville de Rome* et le patrimoine de Saint-Pierre soient garantis au Souverain Pontife par les grandes puissances. »

M. About ne parlerait pas autrement.

Ce qui est au fond de notre pensée, nous le dirons sans détour. Une simple question de réformes intérieures ou d'améliorations, déjà mises à l'étude ou même en voie d'exécution, est devenue, par les circonstances, une question de révolution qu'une opinion publique nombreuse, mais non éclairée, demande au Congrès de résoudre révolutionnairement, contre le droit, la justice et les traités.

Il importait de montrer la *véritable question* et de dire quels sont ceux qui ne l'ont pas comprise ou qui l'ont détournée de sa voie.

Le désœuvrement d'une société que ne préoccupent point d'autres questions a produit autour de celle-ci quelque chose qui ressemble à de l'agitation. Les gouvernements de l'Europe ne s'y laisseront pas tromper, nous l'espérons. Le désœuvrement des esprits ne vaudra point à la révolution vaincue des concessions qu'elle n'aurait point obtenues avant d'être désarmée.

Paris. — Typ. Gaittet, rue Git-le-Cœur, 7.

PARIS — TYPOGRAPHIE GAITTET
Rue Git-le-Cœur, 7

Digitized by Microsoft ®

DG
798
.6
A632H6

Horoy, César Augute
La véritable question
romaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Digitized by Microsoft®